

CAFOM

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 30 septembre 2023)

Cabinet Escaffre
Membre de Groupe Y Nexia
2-4, rue Louis David
75116 Paris

Orelia Audit & Conseil
43, rue Saint Georges
75009 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 30 septembre 2023)

A l'Assemblée générale de la société

CAFOM
3, avenue Hoche
75008 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CAFOM relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées pour faire face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

Tests de pertes de valeur des immobilisations incorporelles

Risque identifié

Au 30 septembre 2023, le montant des immobilisations incorporelles net s'élève à 47,8 millions d'euros dont principalement des goodwill pour 43,1 millions d'euros et des marques pour 1,4 millions d'euros.

Ces actifs incorporels sont soumis à des tests de pertes de valeur au moins une fois par an pour les goodwill, les marques à durée de vie indéfinie et, en cas d'indice de pertes de valeur, pour les autres immobilisations incorporelles.

La valeur recouvrable des goodwill est estimée sur la base de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés ou de valeurs de marchés comme explicité dans les notes 4.7 et 7.4 de l'annexe aux comptes consolidés. Ces flux de trésorerie prévisionnels actualisés sont réalisés par un expert indépendant sur la base de business plans validés par la direction du groupe.

La valeur des marques est estimée selon la méthode d'actualisation des redevances qui consiste à déterminer la valeur sur la base des revenus futurs des redevances perçues dans l'hypothèse où la marque serait exploitée sous forme de licence par un tiers comme explicité dans les notes 4.7.3.

Les tests de pertes de valeur reposent sur des estimations et sur l'exercice du jugement de la direction, concernant (i) l'allocation des goodwill aux unités génératrices de trésorerie (« UGT »), (ii) l'estimation de la performance future des actifs ou des UGT et (iii) la détermination des taux d'actualisation et du taux de croissance à long terme.

Nous avons considéré que la détermination de la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles est un point clé de l'audit compte tenu du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la direction pour apprécier les pertes de valeur.

Notre réponse

Nous avons examiné les processus mis en place pour affecter les goodwill aux groupes d'UGT, pour identifier d'éventuels indices de perte de valeur et pour réaliser les projections de flux de trésorerie sous-tendant les tests de dépréciation.

Nous avons examiné les principales méthodes et les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable, parmi lesquelles :

- les prévisions de flux de trésorerie : les hypothèses de croissance à long terme de l'activité ont été corroborées par les analyses de marché disponibles. Nous avons également comparé les principales hypothèses aux performances passées et apprécié les évolutions entre les prévisions passées et les réalisations effectives ;
- les taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation pour les goodwill et les marques

Nous avons également apprécié (i) les analyses de sensibilité des résultats des tests aux principales UGT contributrices et (ii) les analyses de sensibilité des résultats des tests sur la valorisation des marques.

Nous avons également examiné les informations figurant en annexes.

Contrats de location

Risque identifié

Au 30 septembre 2023, le montant des droits d'utilisation nets s'élève à 120,1 millions d'euros et les dettes locatives correspondant à ces contrats de location s'élèvent à 115,6 millions d'euros, après actualisation.

Nous avons considéré l'application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location comme un point clé de notre audit en raison du caractère significatif de ces contrats dans les états financiers du groupe CAFOM, des hypothèses relatives aux durées probables de ces contrats et des taux d'actualisation afférents.

Notre réponse

Nos travaux ont principalement consisté à :

- prendre connaissance de la procédure et des contrôles clés mis en place par la direction pour l'application de la norme
- apprécier la méthodologie utilisée pour la détermination du taux d'actualisation retenu pour le calcul des obligations locatives
- examiner les hypothèses de durées retenues par la direction pour la détermination de la dette locative et du droit d'utilisation du bien concerné
- rapprocher par échantillonnage, les données utilisées pour la détermination des actifs et passifs relatifs aux contrats de location avec les documents contractuels sous-jacents

- apprécier l'exhaustivité des contrats retraités en analysant les charges locatives avant retraitement et en examinant les charges locatives résiduelles post retraitements IFRS 16
- vérifier, par sondages, l'exactitude arithmétique de la valeur des droits d'utilisation et des obligations locatives compte tenu des hypothèses retenues
- Réaliser un test de dépréciation des droits d'utilisation nets rattachés aux unités génératrices de trésorerie qui contiennent un goodwill selon l'option proposée par la norme IFRS 16 (IFRS 16 §33 et IAS 36 §9-10-22)

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 4.9 et 7.3 de l'annexe aux comptes consolidés

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CAFOM par votre Assemblée Générale du 21 juin 2019 pour le cabinet Escaffre et du 31 mars 2022 pour le cabinet Orélia Audit & Conseil.

Au 30 septembre 2023, le cabinet Escaffre Membre de Groupe Y Nexia était dans la cinquième année de sa mission et le cabinet Orélia Audit & Conseil dans la deuxième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Conformément aux dispositions de l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime

suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit

Nous remettons au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration remplissant les

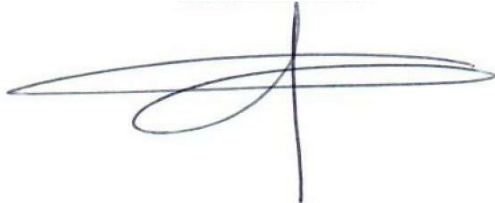
fonctions de comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 31 janvier 2024

Les Commissaires aux comptes

Cabinet Escaffre
Membre de Groupe Y Nexia

Lionel Escaffre

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, horizontal, sweeping stroke that loops back on itself, with a vertical line extending downwards from the center of the loop.

Orélia Audit & Conseil

Sylvie Rayon

A handwritten signature in black ink, featuring a complex, circular loop structure with several overlapping lines and a tail extending to the right.



Centrale d'Achat Française pour l'Outre Mer

**GROUPE
CAFOM**

**COMPTES CONSOLIDÉS AU
30 SEPTEMBRE 2023**

**ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE
AU 30 SEPTEMBRE 2023**

En milliers d'Euros	Notes	30/09/2023	30/09/2022
Chiffres d'affaires	6.1	407 629	397 635
Prix de revient des ventes		-206 095	-200 045
MARGE BRUTE		201 533	197 590
Charges de personnel	6.2	-58 958	-56 913
Charges externes	6.3	-91 645	-89 809
Impôts et taxes	6.3	-2 588	-3 201
Dotations aux amortissements	6.3	-28 306	-26 194
Dotations aux provisions	6.3	-93	-1 415
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		19 943	20 057
Autres produits et charges opérationnels	6.4	-4 598	1 060
RESULTAT OPERATIONNEL		15 345	21 117
Quote-part des sociétés mises en équivalence	7.5	2 142	3 113
RESULTAT OPERATIONNEL après résultat des sociétés mise en équivalence		17 487	24 230
Intérêts et charges assimilées	6.5	-3 845	-3 644
Autres produits et charges financières	6.5	165	-326
RESULTAT FINANCIER	6.5	-3 681	-3 970
RESULTAT AVANT IMPOTS		13 806	20 260
Charges d'impôts	6.7	-1 356	-7 801
RESULTAT NET		12 451	12 460

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022
- Résultat net de l'ensemble consolidé	12 451	12 460
- Résultat net part du Groupe	9 361	10 672
- Résultat net part des minoritaires	3 090	1 788
Résultat de base par action, en euros		
Résultat net par action de l'ensemble consolidé	1,33	1,33
Résultat net part du Groupe par action	1,00	1,14
Résultat dilué par action, en euros		
Résultat net par action de l'ensemble consolidé	1,33	1,33
Résultat net part du Groupe par action	1,00	1,14

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022
Résultat net de l'exercice	12 451	12 460
Ecarts de conversion	-258	596
Plus ou moins-value des actions auto détenus		-861
Acquisition minoritaires		-464
Actions gratuites	1 791	1 197
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, transférables en compte de résultat	1 533	468
Engagements envers le personnel : variation de valeur liée aux écarts actuariels	332	845
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, non transférables en compte de résultat	332	845
Autres éléments du résultat global	1 865	1 313
Résultat global - part du Groupe	10 723	11 341
Résultat global - part des minoritaires	3 592	2 431
Résultat global	14 315	13 772

ACTIF

En milliers d'Euros	NOTES	30/09/2023	30/09/2022
ACTIFS NON COURANTS			
Goodwill	7.1	43 071	43 443
Autres immobilisations incorporelles	7.1.2	4 749	8 346
Immobilisations corporelles	7.2	34 613	32 347
Droit d'utilisation	7.3	120 089	119 803
Titres mis en équivalence	7.5	11 130	9 452
Autres actifs financiers non courants	7.6	7 624	10 565
Actifs d'impôts différés	7.9	21 205	18 982
Total des actifs non courants		242 482	242 938
ACTIFS COURANTS			
Stocks	7.7	93 904	112 852
Créances clients et comptes rattachés	7.8	13 400	15 021
Autres créances	7.8	22 495	18 361
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.14.1	42 398	28 163
Total des actifs courants		172 197	174 398
TOTAL ACTIF		414 679	417 336

PASSIF

En milliers d'Euros	NOTES	30/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	7.10.1	47 913	47 913
Réserves liées au capital		71 722	59 213
Résultat net part du Groupe		9 361	10 672
Capitaux propres - part revenant au Groupe		128 995	117 798
Intérêts minoritaires dans le résultat		3 090	1 788
Réserves revenant aux minoritaires		7 269	6 670
Capitaux propres - part revenant aux minoritaires		10 359	8 458
CAPITAUX PROPRES		139 354	126 256
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions non courantes	7.11	2 545	2 677
Impôt différé passif	7.12	3 243	4 180
Dettes locatives à plus d'un an	7.13	89 387	95 769
Dettes financières à long terme	7.13	29 431	34 390
Autres dettes non courantes	7.14.3	17 923	16 247
Total des passifs non courants		142 530	153 262
PASSIFS COURANTS			
Emprunts et dettes financières à court terme	7.13	12 680	11 846
Autres passifs financiers courants	7.13	9 273	17 283
Dettes locatives à moins d'un an	7.13	26 164	17 787
Dettes fournisseurs	7.14.3	43 017	53 129
Dettes fiscales et sociales	7.14.3	25 727	22 303
Autres passifs courants	7.14.3	14 750	14 143
Provisions courantes	7.11	1 184	1 327
Total des passifs courants		132 795	137 818
TOTAL PASSIF		414 679	417 336

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Nombres d'actions	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Résultat global comptabilisé directement en capitaux propres	Capitaux propres – part du groupe	Capitaux – propres – part des Minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres clôture au 30 septembre 2021	9 394 662	47 913	4 080	-2 214	46 702	8 640	104 998	6 275	111 274
Affectation du résultat					8 640	-8 640	0		0
Opérations sur titres auto-détenus				1 459			1 459		1 459
Dividendes						0	0	-248	-248
Résultat net de l'exercice au 30 septembre 2022						10 672	10 672	1 788	12 460
Résultat global comptabilisés directement en capitaux propres						670	670	643	1 313
Capitaux propres clôture au 30 septembre 2022	9 394 662	47 913	4 080	-755	55 343	11 341	117 798	8 458	126 256
Affectation du résultat					11 341	-11 341	0		0
Opérations sur titres auto-détenus				370	-781		-411	714	303
Dividendes						0	0	-1 958	-1 958
Résultat net de l'exercice au 30 septembre 2023						9 361	9 361	3 090	12 451
Quote-part minoritaires sur augmentation de capital					438		438		438
Résultat global comptabilisés directement en capitaux propres						1 810	1 810	55	1 865
Capitaux propres clôture au 30 septembre 2023	9 394 662	47 913	4 080	-385	66 341	11 170	128 995	10 359	139 354

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En milliers d'Euros	Notes	30/09/2023	30/09/2022
RESULTAT NET		12 451	12 460
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</u>	-		
Résultat des activités poursuivies		12 451	12 460
Amortissements et provisions	7.14.2	28 306	26 194
Valeur nette comptable des actifs non courant	7.14.2	115	1 827
Dépréciation d'actifs incorporels	7.14.2	4 357	
Variation des provisions	7.11	172	- 3 576
Plus-value de cession, nettes d'impôt	4.5	- 1 382	- 5 058
Impôts différés	7.12	-3 275	3 436
Titres mis en équivalence	7.5	- 2 141	- 3 113
Dividende des sociétés mises en équivalence	7.5	463	2 610
Autres produits et charges sans contrepartie en trésorerie		1 352	1 814
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT		40 418	36 593
Variation du besoin en fonds de roulement	7.14.3	15 535	-10 181
Flux net de trésorerie généré par l'activité		55 953	26 412
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</u>	-		
Acquisitions d'immobilisations	7.14.4.1	- 10 408	- 8 316
Cessions d'immobilisations	7.14.4.2	1 693	9 153
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-8 714	837
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</u>			
Dividendes versés	7.10.2	-1 958	-248
Souscription d'emprunts	7.13.3	8 064	5 318
Remboursements d'emprunts	7.13.3	-12 189	-6 877
Remboursement de la dette locative	7.13.3	-19 444	-18 095
Souscription de la dette locative	7.13.3	49	1 810
Augmentation des capitaux propres			
Incidence des variations de périmètre nette de trésorerie			
Acquisition des titres filiale		438	-465
Ventes (rachats des actions propres)	6.10.3	305	259
Variations des autres dettes non courantes (y compris comptes courant)	7.6	0	690
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-24 736	-17 608
Variation nette de la trésorerie		22 503	9 640
Incidence des variations de cours de devises		-258	573
Trésorerie nette en début d'exercice	7.14.1	10 880	667
Trésorerie nette à la fin de l'exercice	7.14.1	33 124	10 880

Notes annexes aux états financiers consolidés

pour l'exercice clos le 30 septembre 2023

1.	Informations générales	9
2.	Faits marquants de l'exercice	9
3.	Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	11
4.	Principes et méthodes comptables	12
4.1.	Référentiel appliqué	12
4.2.	Bases de préparation et de présentation des comptes consolidés	14
4.3.	Estimations et hypothèses	15
4.4.	Chiffre d'affaires	15
4.5.	Autres produits et charges opérationnels	16
4.6.	Résultat financier	16
4.7.	Immobilisations incorporelles	16
4.7.1.	Evaluation des goodwill (concerne uniquement le pôle CAFOM Outre-mer)	16
4.7.2.	Regroupement d'entreprise	17
4.7.3.	Evaluation des Marques :	19
4.7.4.	Autres immobilisations incorporelles	19
4.8.	Immobilisations corporelles	20
4.9.	Contrat de location	21
4.10.	Actifs financiers	22
4.11.	Impôts différés	23
4.12.	Stocks	24
4.13.	Créances clients	24
4.14.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	25
4.15.	Actifs et passifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés	25
4.16.	Actions propres	25
4.17.	Provisions courantes et non courantes	26
4.18.	Provision pour engagement retraite	26
4.19.	Emprunts et autres dettes financières	27
4.20.	Informations sectorielles	27
4.21.	Résultat net par action	27
4.22.	Méthode de conversion des éléments en devises	28
5.	Périmètre de consolidation	28
5.1.	Liste des sociétés consolidées	28
5.2.	Variations de périmètre	30
6.	Notes sur le compte de résultat consolidé	30
6.1.	Chiffre d'affaires :	30
6.2.	Charges de personnel :	30
6.3.	Autres charges opérationnelles courantes :	31
6.4.	Autres produits et charges opérationnels :	31
6.5.	Résultat financier :	32
6.6.	Impôts sur les bénéfices et différés :	32
6.7.	Décomposition de la charge d'impôt :	32
6.8.	Rationalisation de la charge d'impôt :	33
7.	Note sur l'état de la situation financière consolidé	33
7.1.	Immobilisations incorporelles :	33
7.1.1.	Goodwill :	33
7.1.2.	Autres immobilisations incorporelles :	34
7.2.	Immobilisations corporelles :	35
7.3.	Droits d'utilisations :	36
7.4.	Test de dépréciation des actifs non financiers :	37
7.4.1.	Hypothèses retenues pour les tests de dépréciation :	37
7.4.2.	Test de dépréciation des actifs non financiers :	37
7.5.	Titres mis en équivalence :	38

7.6.	Autres actifs financiers non courants :	39
7.7.	Stocks :	40
7.8.	Créances :	40
7.9.	Impôts différés actif :	41
7.10.	Capitaux propres :	41
7.10.1.	Capital :	41
7.10.2.	Dividendes :	41
7.10.3.	Actions propres :	42
7.10.4.	Paiements fondés sur des actions :	42
7.11.	Provisions courantes et non courantes :	43
7.12.	Impôts différés Passif	44
7.13.	Dettes financières :	45
7.13.1.	Echéancier des dettes financières :	45
7.13.2.	Nature des dettes financières :	46
7.13.3.	Tableau de variation des dettes financières :	46
7.14.	Note annexe au Tableau de Flux de Trésorerie nette consolidé du Groupe CAFOM :	47
7.14.1.	Calcul de la trésorerie :	47
7.14.2.	Dotations nettes aux amortissements et provisions et autres dépréciations d'actifs :	47
7.14.3.	Flux de trésorerie provenant de l'exploitation :	48
7.14.4.	Flux de trésorerie provenant des investissements :	48
7.14.4.1.	Acquisitions d'immobilisations	48
7.14.4.2.	Cessions d'immobilisations	49
7.15.	Effectifs :	49
7.16.	Résultat par action :	49
7.17.	Taux de conversion :	50
8.	Autres informations	50
8.1.	Informations sectorielles :	50
8.2.	Risques financiers	52
8.3.	Engagements hors bilan :	53
8.4.	Honoraires des commissaires aux comptes	53
8.5.	Transactions avec les parties liées :	54
8.5.1.	Entreprises associées :	54
8.5.2.	Rémunération des principaux dirigeants :	55

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

pour l'exercice clos au 30 septembre 2023

1. Informations générales

Créé en 1985, le groupe Cafom est un acteur majeur de l'aménagement de la maison avec 35 magasins exploités en Outre-mer sous enseignes But, But Cosy, Darty, Habitat, Musique et Son, First Déco et Nature & Découvertes. Il est également propriétaire des sites Internet Vente-unique.com, Darty-dom.com et Directlowcost.com (B2B international), et des marques Habitat et SIA .

CAFOM, société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration, dont le siège social est 3, Avenue Hoche, 75008 Paris. La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 422 323 303 RCS Paris et est cotée à l'Euronext Paris.

Les états financiers consolidés au 30 septembre 2023 reflètent la situation comptable de CAFOM et de ses filiales ainsi que ses intérêts dans les entreprises associées.

Les états financiers consolidés de l'exercice clos au 30 septembre 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 31 janvier 2024 qui a par ailleurs à cette occasion autorisé leur publication. Ils ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires du 29 mars 2024.

2. Faits marquants de l'exercice

▪ **Cession du fonds de commerce de Distri Service à une filiale à 100 % de Vente-unique.com**

Jusqu'au 30 septembre 2022, la société Distri Service, filiale à 100 % de Cafom Distribution et rattachée au pôle Outre-mer, a assuré l'activité logistique du Groupe en métropole, à Amblainville, en comptant comme principal client Vente-unique.com (près de 80 % de son chiffre d'affaires) et comme second client la société Habitat Design International, société externe au Groupe depuis sa cession en octobre 2020.

Afin de renforcer l'autonomie opérationnelle de Vente-unique.com, et dans le cadre de son plan de développement à moyen terme et du lancement de sa place de marché en 2022 (pour proposer une prestation de bout en bout aux clients de cette place de marché, intégrant les activités de logistique et de livraison dans 11 pays d'Europe), le fonds de commerce de Distri Service a été cédé à une filiale à 100 % de Vente-unique.com, la société Vente Unique Logistics Amb, créée spécialement à cet effet.

L'opération de cession a couvert l'ensemble de l'activité opérationnelle de Distri Service, comprenant notamment les actifs de la société et le transfert du personnel et des contrats commerciaux. Elle a été réalisée le 1er octobre 2022, sur la base d'un prix de cession de 2,8 M€, attesté par un expert indépendant.

Ajustement de la présentation des pôles d'activité du Groupe

A l'issue de l'opération de cession du fonds de commerce de Distri Service, le Groupe a décidé d'ajuster la présentation de ses pôles d'activité. Le pôle « Outre-Mer » intègre désormais l'activité e-Commerce internationale BtoB de directlowcost.com et le pôle « E-Commerce Europe continentale » correspond à l'activité consolidée de Vente-unique.com, comprenant ses activités de vente en ligne de produits en direct, les commissions générées par sa place de marché et les activités logistiques réalisées pour compte de tiers en métropole (activités reprises à Distri Service). Les données de l'exercice précédent ont été retraitées selon ce nouveau référentiel.

- **Nouveau plan d'attribution gratuite d'actions**

Le Conseil d'administration de la Société, réuni le 7 octobre 2022, a fait usage de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2022, dans sa 25ème résolution, et a procédé à une attribution gratuite de 78.100 actions de la Société au profit des salariés et mandataires de la Société. L'attribution définitive de ces actions à leurs bénéficiaires interviendra le 15 octobre 2024.

- **Evolution des accords et relations avec le Groupe Habitat**

Lors de la cession de l'ensemble des activités du pôle Habitat en octobre 2020, le Groupe Cafom est resté propriétaire des marques Habitat, celles-ci ayant été données en licence exclusive d'exploitation au groupe Habitat, pendant 3 ans, jusqu'en octobre 2023, avec une rémunération forfaitaire de 300 K€ par an et une option d'achat de ces marques exerçable à l'issue de cette période.

Au cours du premier semestre de l'exercice 2022/2023, le Groupe Cafom a signé des avenants avec le Groupe Habitat portant sur :

- La prorogation de la date de fin d'exercice de l'option d'achat, Habitat ayant la possibilité d'acquérir les marques Habitat détenues par le Groupe Cafom à tout moment jusqu'au 30 septembre 2026, au prix initialement convenu de 12 M€ ;
- La poursuite du contrat de licence exclusive, avec une rémunération, à compter du 1er octobre 2023, calculée en fonction du chiffre d'affaires réalisé par le groupe Habitat, aux conditions initialement prévues pour cette nouvelle phase.

L'évolution du Groupe Habitat s'est totalement dégradée depuis la signature de ces avenants, Habitat Design International et sa principale filiale Habitat France ayant été déclarées en liquidation judiciaire le 28 décembre 2023 après avoir été placées en redressement judiciaire 3 semaines plus tôt.

Les marques Habitat ont été fortement détériorées par les déboires du Groupe Habitat, la presse indiquant que les acomptes versés par les clients au Groupe Habitat pour des commandes non livrées à la date de liquidation judiciaire représentaient un montant de plus de 9 M€. Cet indice de perte de valeur de la marque Habitat a conduit le Groupe CAFOM à enregistrer une provision de 4 M€ dans ses comptes consolidés au 30 septembre 2023 sur la marque Habitat.

Il n'y a pas eu d'autre dépréciation consécutive à la faillite d'Habitat enregistrée dans les comptes consolidés au 30 septembre 2023, les autres créances nettes étant estimées couvertes par le Groupe (cf paragraphe suivant – Evénements post-clôture).

Sur l'exercice clos au 30 septembre 2023, les revenus du Groupe en provenance d'Habitat ont représenté un montant de 6,9 M€ (1,7 % du chiffre d'affaires), se décomposant en 0,3 M€ au titre de la licence de marque et 6,6 M€ au titre des prestations logistiques assurées par Vente-unique Logistics Amb (résultat opérationnel de 0,3 M€ pour ces prestations logistiques).

Le Groupe absorbera la perte d'activité logistique réalisée pour le compte de HDI par la conquête de nouveaux clients pour son activité de logistique et pour ses propres besoins liés à la croissance de l'activité du pôle e-Commerce Europe Continentale.

- **Dépréciation du goodwill**

Compte tenu des perspectives sur certaines zones géographiques, le Groupe a comptabilisé sur la période une dépréciation du goodwill sur la zone de Saint-Martin pour un montant de 373 K€.

3. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

- **Notification à Habitat Design International d'un gage sur stock pour non règlement de dettes envers CAFOM SA et arrêt du contrat de licence de marque avec Habitat Design International pour l'exploitation des marques Habitat**

Le 13 octobre 2023, après une première mise en demeure, et constatant le non règlement par Habitat Design International (HDI) de sommes dues à Cafom SA, le Groupe a notifié à ladite société l'attribution de plein droit de ses stocks, conformément au gage sur stocks qui avait été signé entre les parties.

Le Groupe est ainsi devenu propriétaire d'un stock valorisé par un expert indépendant à 4,8 M€, éteignant les dettes suivantes du Groupe Habitat sur les montants dus à Cafom SA :

- 3,1 M€ (principal et intérêts) au titre des obligations émises lors de la cession d'Habitat et devenues exigibles
- 1,4 M€ au titre d'un paiement étalé sur cession de fonds de commerce.

Le différentiel de 0,3 M€ entre la valeur du stock gagé et les dettes dues a été soldé par le Groupe Cafom.

Ces dettes d'Habitat vis-à-vis de CAFOM SA représentaient au 30 septembre 2023 la majeure partie des créances nettes que le Groupe détenaient sur Habitat.

Le contrat de licence de marque avec HDI a par ailleurs été résilié avec effet au 25 novembre 2023. Le Groupe a en effet pris la décision de résilier ce contrat en raison du mécontentement grandissant des clients à l'égard d'Habitat, dont la presse s'est faite l'écho, notamment au titre des défauts de livraisons des marchandises commandées. Les effets de cette résiliation ont été confirmés par une ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Bobigny.

Ayant récupéré la jouissance entière des marques Habitat qu'il détient, le Groupe étudie actuellement les meilleures options pour reconstituer leur notoriété et leur image.

- **Ouverture du magasin Darty de Moudong (Guadeloupe) en octobre 2023 (déménagement de Darty Jarry)**

Le magasin Darty de Jarry a fermé le 25 septembre 2023 pour déménager à Moudong, l'ouverture ayant eu lieu le 25 octobre 2023.

- **Nouveau plan d'attribution gratuite d'actions**

Le Conseil d'administration de la Société, réuni le 8 novembre 2023, a fait usage de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2022, dans sa 25^{ème} résolution, et a procédé à une attribution gratuite de 26.600 actions de la Société au profit des salariés de la Société. L'attribution définitive de ces actions à leurs bénéficiaires interviendra le 15 novembre 2025.

- **Levée anticipée de l'option d'achat liée au crédit-bail du local commercial de Montparnasse**

Le Groupe a exercé par anticipation, avec une année d'avance, l'option d'achat prévue dans le contrat de crédit-bail immobilier portant sur un local commercial situé dans le centre commercial Montparnasse à Paris. Le prix de l'option est de 6,6 M€, financé sur fonds propres, et l'acte définitif de vente par levée d'option est en cours de signature. A date de signature, CAFOM SA remboursera en complément un emprunt bancaire adossé à ce crédit-bail pour un montant de 0,5 M€.

4. Principes et méthodes comptables

4.1. Référentiel appliqué

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne au 30 septembre 2023, en date de clôture des comptes.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Tous les textes du référentiel IFRS publiés par l'IASB et l'IFRS Interpretation Committee d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1er janvier 2020 sont les mêmes que ceux adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire en Union européenne ou que le Groupe a appliqué par anticipation, ou que l'Union européenne n'a que partiellement adoptée et dont les effets sur les comptes du Groupe sont en cours de revue.

Les états financiers consolidés au 30 septembre 2023 sont établis suivant les principes et méthodes comptables identiques à ceux appliqués au 30 septembre 2022.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application non obligatoire aux exercices ouverts après le 1er janvier 2022

L'IASB a publié les textes suivants, adoptés par l'Union Européenne et applicables par anticipation, pour lesquels le Groupe ne prévoit pas d'incidence significative :

- * amendement IAS 1 – Information à fournir sur les principes et méthodes comptables ; et mise à jour du Practice Statement 2 « Making materiality judgements » ;
- * amendement IAS 8 – Définition d'une estimation comptable ;
- * amendement IAS 12 – Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction ;
- * IFRS 17 – Contrats d'assurance, avec amendements, y compris amendements d'IFRS 17 et IFRS 9 publiés portant sur l'information comparative.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022

- **Amendement IAS 16 – Immobilisations corporelles – Produits antérieurs à l'utilisation prévue**

L'IASB a publié cet amendement en mai 2020, qui a par la suite été adopté par l'Union européenne le 28 juin 2021. Cet amendement supprime l'exception au principe général selon lequel les produits accessoires générés avant qu'une immobilisation corporelle soit en état d'utilisation ne peuvent pas être pris en compte (en déduction) pour la détermination du coût de cette immobilisation, en interdisant à l'entité de déduire du coût d'une immobilisation corporelle les produits nets dégagés au cours des tests de fonctionnement de l'immobilisation. Le produit de la vente de tels éléments sera nécessairement reconnu au compte de résultat.

En outre, l'amendement précise que :

- les éléments produits avant qu'une immobilisation corporelle ne soit prête pour son utilisation doivent être évalués selon les dispositions d'IAS 2, Stocks ;
- pour les produits de la vente des éléments qui ne font pas partie de l'activité ordinaire de l'entreprise, les émetteurs doivent (i) présenter séparément les produits de ces ventes et leurs coûts de production associés reconnus au compte de résultat et (ii) spécifier les lignes du compte de résultat impactées par ces éléments.

L'amendement prévoit une application des dispositions de manière rétrospective, mais uniquement pour les immobilisations corporelles qui ont été transférées jusqu'à leur lieu d'exploitation et mises en état pour permettre leur exploitation de la manière prévue par la direction à compter de l'ouverture de la première période présentée dans les états financiers dans lesquels l'entité applique les modifications pour la première fois. L'effet cumulé des ajustements résultant de la première application de cet amendement doit être comptabilisé dans les capitaux propres d'ouverture de cette première période.

L'application de cet amendement n'a pas d'impact sur les comptes du Groupe au 30 septembre 2023.

- **Amendement IAS 37 – Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat**

Faisant suite aux discussions entamées à l'IFRS Interpretations Committee en 2018, l'IASB a publié en mai 2020 un amendement de la norme IAS 37 visant à préciser les éléments à prendre en compte pour déterminer les coûts d'exécution du contrat, qui a par la suite été adopté par l'Union européenne le 28 juin 2021.

La norme IAS 37 précise que le montant à provisionner au titre d'un contrat déficitaire doit refléter le coût net de sortie du contrat, c'est-à-dire le plus faible du coût d'exécution du contrat ou de toute indemnisation ou pénalité découlant du défaut d'exécution.

Selon l'amendement, les éléments à prendre en compte pour déterminer les coûts d'exécution du contrat sont :

- les coûts incrémentaux d'exécution du contrat (par exemple, les coûts directs de main-d'œuvre et de matières premières) ; et
- une allocation de coûts directs se rattachant directement au contrat (par exemple, une allocation de la charge d'amortissement des immobilisations nécessaires à l'exécution du contrat)

L'amendement clarifie également qu'avant de constater une provision pour contrat déficitaire, une entité doit réaliser un test de dépréciation sur l'ensemble des actifs utilisés pour exécuter le contrat, et non pas seulement sur les actifs exclusivement dédiés au contrat.

À la date de transition, l'amendement s'appliquera à l'ensemble des coûts de contrats en cours d'exécution.

Les informations comparatives présentées ne seront pas retraitées et l'impact cumulé de la première application de l'amendement sera présenté comme un ajustement des capitaux propres d'ouverture à la date de première application.

L'application de cet amendement n'a pas d'impact sur les comptes du Groupe au 30 septembre 2023

- **Amendement IFRS 3 – Référence au cadre conceptuel**

L'IASB a publié cet amendement en mai 2020, qui a par la suite été adopté par l'Union européenne le 28 juin 2021.

À la date d'acquisition, l'acquéreur doit comptabiliser séparément du goodwill les actifs identifiables acquis ou les passifs repris et toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise qui constituent un actif ou un passif tels que définis par le Cadre conceptuel à la date d'acquisition. Le Cadre conceptuel ayant été amendé en 2018, l'amendement à la norme IFRS 3 permet de faire référence à ce nouveau Cadre conceptuel.

Tant que l'amendement IFRS 3 n'est pas entré en vigueur, la norme IFRS 3 continue de faire référence au Cadre conceptuel, dans sa version adoptée par l'IASB en 2001, pour la définition des actifs et passifs acquis et assumés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

En pratique, cet amendement ne devrait pas avoir d'incidence sur l'identification des actifs et des passifs lors d'un regroupement d'entreprises. Toutefois, pour les taxes dans le champ d'application d'IFRIC 21, l'amendement vient préciser de façon explicite qu'un passif n'est reconnu que lorsque les conditions de reconnaissance d'IFRIC 21 sont remplies (existence, à la date d'acquisition, du fait générateur fiscal donnant lieu à l'obligation de payer la taxe). Pour les provisions et les passifs éventuels dans le champ d'application d'IAS 37, l'amendement précise également qu'un passif n'est reconnu que lorsque, à la date d'acquisition, une obligation actuelle existe du fait d'événements passés.

Pour les provisions et les passifs éventuels entrant dans le champ d'application de la norme IAS 37, l'acquéreur doit appliquer la norme IAS 37 au lieu du Cadre conceptuel pour identifier les obligations qu'il a assumées lors d'un regroupement d'entreprises.

L'application de cet amendement n'a pas d'impact sur les comptes du Groupe au 30 septembre 2023.

- **Améliorations des IFRS cycle 2018-2020 Normes concernées :**

- IAS 41 – Agriculture – Imposition incluse dans l'évaluation en juste valeur;
- IFRS 1 – Filiale devenant un nouvel adoptant ;
- IFRS 9 – Décomptabilisation d'un passif financier : frais et commissions à intégrer dans le test des 10 % ;
- IFRS 16 – Exemples illustratifs, Concessions faites aux locataires

L'application de ces améliorations n'ont pas d'impact sur les comptes du Groupe au 30 septembre 2023.

Normes, amendements et interprétations non encore adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices post-2023

L'IASB a également publié les textes suivants, ne pouvant pas être anticipés en 2022 en l'absence d'adoption par l'Union européenne, pour lesquels le Groupe ne prévoit pas d'incidence significative :

- * modifications d'IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants et amendements consécutifs publiés le 31 octobre 2022 ;
- * amendement IFRS 16 – Passif de location dans le cadre d'une cession-bail

4.2. Bases de préparation et de présentation des comptes consolidés

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

4.3. Estimations et hypothèses

Pour préparer les informations financières conformément aux principes comptables généralement admis, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction du Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que sur celle de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Des changements de faits et circonstances économiques et financières peuvent amener le Groupe à revoir ses estimations.

Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis sur la base de paramètres financiers et de marchés disponibles à la date de clôture. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels, la valeur est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent :

- la valorisation des goodwill (Cf note 7.1.1),
- la valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (Cf note 7.1.2 et 7.2),
- L'application de la norme IFRS 16 – Contrat de locations (cf note 7.3)
- les stocks (Cf note 7.7),
- les actifs et passif d'impôts différés (Cf note 7.9 et 7.12),
- le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité (Cf note 7.11),
- la valorisation des engagements de retraite (Cf note 7.11).

Le Groupe utilise notamment des hypothèses de taux d'actualisation, basées sur des données de marché, afin d'estimer ses actifs et passifs à long terme (écart d'acquisition, marques et engagement retraite notamment).

Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

4.4. Chiffre d'affaires

Les revenus sont constitués principalement de la vente de marchandises et de services réalisée par les magasins et les sites Internet marchands des filiales du Groupe.

Il inclut notamment les ventes au détail réalisées dans le cadre des magasins du Groupe ou des ventes Internet pour l'activité de e-commerce, les ventes dites « de gros » à des magasins extérieurs au Groupe, les frais d'expédition et de livraison refacturés aux clients, les prestations de service après-vente, les revenus de licence de marque, les produits du financement des ventes.

Le chiffre d'affaires relatif aux ventes réalisées dans les magasins entre dans le champ d'application d'IFRS 15. Le transfert de contrôle intervient lorsque les biens et services sont transférés aux clients.

En application de la norme IFRS 15, la Société agissant en tant qu'agent au titre de la collecte de l'éco-participation, les sommes perçues auprès des clients sont compensées dans les coûts de revient des marchandises avec les sommes reversées aux organismes de collecte.

Les prestations de services dans les magasins, comme par exemple les ventes d'extensions de garantie ou les services attachés directement à la vente de biens, sont comptabilisées sur la période où les services sont rendus.

Pour les ventes de l'activité e-commerce, le Groupe agit en tant que principal pour les ventes réalisées, pour son propre compte, sur les sites e-commerce des filiales. Les ventes de biens sont comptabilisées lorsque le Groupe a transféré le contrôle des biens aux transporteurs tiers (sortie entrepôt).

Suite à la vente de biens, et selon les clauses contractuelles attachées à ces ventes, des passifs peuvent être comptabilisés en réduction du produit des activités ordinaires, afin de faire face aux éventuels retours de marchandises susceptibles d'intervenir postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

Concernant les commissions marketplace, celles-ci sont comptabilisées lorsque le client final a été livré.

4.5. Autres produits et charges opérationnels

Le groupe considère qu'il est pertinent, pour la compréhension de sa performance financière, de présenter dans une rubrique spécifique "Autres produits et charges opérationnels" les éléments inhabituels par leur fréquence, leur nature et/ou leur montant.

En pratique, les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement les éléments suivants qui font l'objet, le cas échéant, d'une description spécifique en note annexe :

- les frais de rationalisation et ou de pré ouverture des magasins ;
- les variations de pertes de valeurs d'actifs non courants issues des tests de valeur d'Unité Génératrice de Trésorerie ;
- les variations de perte de valeur d'éléments d'actifs issue d'évènements exceptionnels/non récurrents
- les plus-values de cession de biens immobiliers et mobiliers.

4.6. Résultat financier

Selon la norme IAS 23, les frais financiers sont comptabilisés en charges.

Le taux d'intérêt effectif est déterminé pour chaque transaction et correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur nette comptable d'un passif financier en actualisant ses flux futurs estimés payés jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché. Ce calcul inclut les coûts de transactions de l'opération ainsi que toutes les primes et / ou décotes éventuelles. Les coûts de transactions correspondent aux coûts qui sont directement rattachables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier.

Le Groupe CAFOM applique cette méthode de référence.

4.7. Immobilisations incorporelles

4.7.1. Evaluation des goodwill (concerne uniquement le pôle CAFOM Outre-mer)

L'évaluation des goodwill est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue ; en particulier, la valeur au bilan des goodwill est comparée à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre le prix de vente net des frais susceptibles d'être encourus pour réaliser la vente et la valeur d'usage.

La valeur d'usage des actifs auxquels il est possible de rattacher des flux de trésorerie indépendants est déterminée selon la méthode des flux futurs de trésorerie :

- les flux de trésorerie sont issus de résultats prévisionnels à 5 ans élaborés par la direction du Groupe,
- le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital.

Le groupe Cafom a défini les UGT ou groupes d'UGT selon son activité de distribution outre-mer par territoire.

Afin de déterminer la valeur d'usage, les goodwill ou les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.) à laquelle ils appartiennent.

Sur l'exercice 2019/2020, les circonstances liées à la crise sanitaire, associé à une volonté de la direction de présenter de manière plus pertinente et plus économique les UGT, ont conduit le groupe à une réorganisation de celles-ci. Une Unité Génératrice de Trésorerie correspond à un regroupement de plusieurs entités juridiques ou de magasins au sein d'un même territoire (zone d'achalandage). Elles disposent désormais de leur propre organisation, d'une gestion autonome notamment compétente pour adapter le maillage de la zone et ainsi ouvrir/fermer des sites pour mieux répondre aux attentes de leur marché géographique.

Les tests de dépréciation sont effectués au niveau de l'UGT pour tous les actifs incorporels et corporels y compris goodwill. Ils sont réalisés en collaboration avec un cabinet indépendant selon une approche de valeur d'utilité.

Les valeurs recouvrables sont déterminées à partir des projections actualisées des flux de trésorerie d'exploitation sur une période de 5 ans et d'une valeur terminale calculée par capitalisation du flux terminal à l'infini. Les prévisions existantes sont fondées sur l'expérience passée ainsi que sur les perspectives d'évolution du marché. A ce titre le Groupe se réfère aux publications de l'IEDOM pour tenir compte des perspectives par territoire.

Le taux de marge opérationnel retenu en valeur terminale des UGT est le reflet de l'expérience passée sur ces UGT et qui apparait raisonnable par rapport aux prévisions dont dispose le Groupe à la date de clôture.

Le taux d'actualisation est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts. Son utilisation conduit à la détermination d'une valeur recouvrable identique à celle qui aurait été obtenue en utilisant un taux avant impôt à des flux de trésorerie sans effet d'impôt.

La valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie ainsi déterminée est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de ces actifs immobilisés (y compris écart d'acquisition).

Une dépréciation est comptabilisée en résultat, le cas échéant, si la valeur au bilan s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'U.G.T., et est imputée en priorité à la perte de valeur de l'écart d'acquisition existant. Les pertes de valeur constatées sur les goodwill sont non réversibles.

4.7.2. Regroupement d'entreprise

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où le Groupe obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Les regroupements antérieurs au 1er avril 2010 ont été comptabilisés selon les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 mars 2010.

Les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1er avril 2010 sont évalués et comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée : la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charge.

L'écart d'acquisition représente tout excédent de la somme de la contrepartie transférée et le cas échéant de la valeur des « intérêts non contrôlés » sur la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. En fonction de l'option retenue pour la valorisation de ces intérêts lors de la prise de contrôle, l'écart d'acquisition reconnu représente soit la seule quote-part acquise par le Groupe (écart d'acquisition partiel) soit la part du Groupe et la part des intérêts non contrôlés (écart d'acquisition complet).

Le goodwill est déterminé à la date de prise de contrôle de l'entité acquise et ne fait l'objet d'aucun ajustement ultérieur au-delà de la période d'évaluation ; l'acquisition ultérieure d'intérêts non contrôlés ne donne pas lieu à la comptabilisation d'un goodwill complémentaire. Les opérations d'acquisition et de cession d'intérêts non contrôlés sont comptabilisées directement dans les capitaux propres du Groupe.

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés, le goodwill négatif est immédiatement reconnu en résultat dans les "autres produits et charges opérationnels".

La comptabilisation d'un regroupement d'entreprises doit être achevée dans un délai de 12 mois après la date d'acquisition. Ce délai s'applique à l'évaluation des actifs et passifs identifiables, de la contrepartie transférée et des intérêts non contrôlés.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistré directement en résultat de l'exercice.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de sortie.

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

4.7.3. Evaluation des Marques :

Seules les marques acquises sont inscrites à l'actif à la valeur déterminée lors de leur acquisition.

Les marques sont comptabilisées séparément du goodwill lorsqu'elles remplissent les critères imposés par la norme IAS 38.

Des critères de notoriété et de pérennité sont alors pris en compte pour apprécier la durée de vie de la marque.

Le Groupe a qualifié ses marques principales comme des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie. Elles ne sont donc pas amorties mais font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de la survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur, et dans tous les cas, au minimum une fois par an.

Le Groupe applique la méthode d'actualisation des redevances. Cette approche consiste à déterminer la valeur de la marque sur la base des revenus futurs des redevances perçues dans l'hypothèse où la marque serait exploitée sous forme de licence.

4.7.4. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupement d'entreprises, contrôlées par le groupe et qui sont séparables ou résultent de droits légaux ou contractuels, sont comptabilisées séparément du goodwill. Ces immobilisations, au même titre que les immobilisations incorporelles acquises séparément, sont amorties sur leur durée d'utilité si celle-ci est définie et font l'objet d'une dépréciation si leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable.

Les pertes de valeurs éventuellement constatées lors des tests de dépréciation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « autres produits et charges opérationnels » incluse dans le résultat opérationnel du groupe.

Lorsque leur valeur recouvrable, fondée sur les critères ayant prévalu lors de leur acquisition, s'avère inférieure de façon durable à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'entrée et sont essentiellement constituées de logiciels, de droits et de site internet. Conformément à la norme IAS 38, ceux-ci sont évalués à leur coût et amortis sur leur durée d'utilité qui n'excède pas 3 ans. Les bases de données client sont amorties sur 5 ans.

4.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent principalement aux installations générales, matériels, outillages, agencements, terrains, constructions et autres. Conformément à la norme IAS 16, elles sont évaluées au coût d'acquisition et amorties sur leur durée d'utilité estimée à l'acquisition et revue chaque année.

Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct et, l'actif remplacé est éliminé.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

La durée d'amortissement des différentes catégories d'immobilisations est fondée sur leurs durées d'utilité estimées, dont les principales sont les suivantes :

Rubriques de l'actif	Durée
Constructions	20 à 40 ans
Agencements et aménagements des construction	10 ans
Installations techniques, matériels et outillages	2 à 5 ans
Matériel de transport	2 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	4 à 5 ans

Les valeurs résiduelles, si elles existent, sont revues chaque année.

La valeur nette comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur nette comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié, comme par exemple une fermeture planifiée, des réductions d'effectifs ou une révision à la baisse des perspectives de marchés ou de performances opérationnelles. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

Dans les cas où la valeur recouvrable de l'actif isolé ne peut être déterminée précisément, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT auquel l'actif appartient.

4.9. Contrat de location

Le Groupe reconnaît un contrat de location dès lors qu'il obtient la quasi-totalité des avantages économiques liés à l'utilisation d'un actif identifié et qu'il a le droit de contrôler cet actif. Les contrats de location du Groupe portent essentiellement sur des biens immobiliers, principalement les magasins et les entrepôts. Les contrats de location sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat, pour la valeur actualisée des paiements futurs.

Cela se traduit par la constatation :

- d'un actif non courant « Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location » ;
- d'une dette de location au titre de l'obligation de paiements.

Droit d'utilisation

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation évalué comprend le montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les coûts directs initiaux, les coûts estimés de remise en état de l'actif, les pas-de-porte, les droits au bail ainsi que les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée du contrat qui correspond en général à la durée ferme du contrat en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées. Les dotations aux amortissements des droits d'utilisations sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant.

La recouvrabilité du droit d'utilisation est testée dès lors que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur de l'actif. Les dispositions de mise en œuvre du test de dépréciation sont identiques à celles relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles telles que décrites dans les notes 7.1.1 et 7.2.

Crédit-bail

Suite à l'application d'IFRS 16, les crédits baux sont inclus dans le droit d'utilisation.

Droits au bail commercial et pas-de-porte

En France, le titulaire des droits au bail a le droit de renouveler le bail presque indéfiniment. Si le bailleur souhaite résilier un bail commercial en France, le locataire a le droit de recevoir une indemnité d'éviction égale à la valeur des droits au bail à la date d'annulation. Par conséquent, les droits au bail ont une durée de vie indéfinie, car il n'y a pas de fin prévisible à la période pendant laquelle les droits au bail sont censés générer des flux de trésorerie nets entrants. En conséquence, les principaux droits au bail (versés à l'ancien locataire) ne sont pas amortis, mais ils sont soumis à un test de dépréciation chaque année et chaque fois que des événements ou des circonstances indiquent que leurs montants recouvrables peuvent être inférieurs à leur valeur comptable.

Suite à l'application d'IFRS 16, le droit au bail est inclus dans le droit d'utilisation.

Dans certains cas, un autre terme juridique est utilisé pour les droits au bail. Ils sont appelés « Pas-de-porte » lorsque le montant est versé par le locataire au bailleur.

Ils sont classés en droit d'utilisation et amortis sur la durée estimée du bail.

Dette de location

À la date de prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements futurs qui comprennent les loyers fixes, les loyers variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux défini dans le contrat, les franchises de loyers, ainsi que les paiements relatifs aux options d'extension, d'achat, de résiliation ou de non-renouvellement, si le Groupe est raisonnablement certain de les exercer.

Le taux appliqué est le taux marginal d'endettement du territoire des filiales concernées. Par exception, quand le taux implicite du contrat n'est pas facilement déterminable, le Groupe retient le taux marginal d'endettement du Groupe pour évaluer le droit d'utilisation et la dette de loyers correspondante, qui prend notamment en compte les conditions de financement du Groupe et l'environnement économique dans lequel le contrat a été souscrit.

Ultérieurement la dette de location est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'intérêts de la période est comptabilisée dans le résultat financier. La dette de location est présentée séparément de la dette financière nette.

Exemptions

Les contrats de location correspondant à des actifs de faible valeur unitaire ou de courte durée sont comptabilisés directement en charges.

Période exécutoire des contrats de location

Un contrat de location reste exécutoire aussi longtemps que le locataire, ou le bailleur, aurait à subir une perte ou une pénalité plus qu'insignifiante en cas d'arrêt du contrat. Pour déterminer la durée exécutoire du contrat de location, il doit être pris en compte l'ensemble des aspects économiques du contrat et pas seulement les indemnités de résiliations contractuelles.

4.10. Actifs financiers

Les actifs financiers sont analysés et classés en trois catégories :

- Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat comprenant :
 - o les actifs financiers détenus à des fins de transaction : un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu.
 - o ceux évalués sur option à la juste valeur.
 - o et les dérivés négociés à des fins économiques de couverture mais non documentés en relation de couverture.

Le Groupe n'a aucun actif classé dans cette catégorie.

- Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance : ce sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que l'entreprise a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance.

Le Groupe n'a plus d'actif classé dans cette catégorie.

- Actifs financiers disponibles à la vente : ce sont des instruments non dérivés rattachés à cette catégorie ou des actifs rattachés à aucune autre catégorie. Cette catégorie comprend les titres de participation des sociétés non consolidées évalués à la juste valeur par les capitaux propres.

Le Groupe n'a aucun actif classé dans cette catégorie.

Les actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des frais de transaction pour tous les actifs financiers non comptabilisés à leur juste valeur en contrepartie du résultat. Les actifs financiers à la juste valeur en contrepartie du résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur et les coûts de transaction sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat. Ils sont ultérieurement réévalués à leur juste valeur à chaque clôture. Les prêts et créances sont comptabilisés ultérieurement à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'évaluation initiale des créances s'effectue à la juste valeur, celle-ci correspondant généralement au montant facturé. Lorsqu'elles comportent des conditions avantageuses pour la contrepartie (délai de paiement par exemple) et que l'effet de l'actualisation est significatif, ces créances sont comptabilisées à la valeur des flux futurs de trésorerie actualisés au taux de marché. L'évaluation ultérieure se fait au coût amorti.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée en cas de risque de non-recouvrement, elle est appréciée au cas par cas et selon l'antériorité des actifs financiers.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits à la perception de flux de trésorerie découlant de ces actifs ont expiré ou ont été cédés et que le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à leur propriété.

Les gains et pertes résultant des variations de la juste valeur des actifs financiers en contrepartie du résultat sont présentés au compte de résultat de la période durant laquelle ils surviennent.

Les niveaux de juste valeur des instruments financiers ont été déterminés comme suit :

- Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché.

Au 30 septembre 2023, aucun actif significatif n'a été classé en niveau 1.

- Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne. Ces techniques font appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la majorité des instruments financiers dérivés négociés sur des marchés est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Au 30 septembre 2023, aucun actif significatif n'a été classé en niveau 2.

- Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables. La juste valeur pour les valeurs comptables retenues est une estimation raisonnable de leur valeur de marché.

Au 30 septembre 2023, aucun actif n'a été classé en niveau 3.

Conformément à IFRS 9, les titres de participation détenus dans des sociétés non consolidées sont évalués à leur juste valeur.

Les dépôts et cautionnements sont des sommes versées aux bailleurs en garantie des loyers et sont comptabilisés à leur coût historique. La valeur de ces actifs est ajustée régulièrement lors de la révision des loyers.

4.11. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur base comptable dans les états financiers consolidés.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt.

Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable dans les 5 années à venir sur la base des budgets établis à la fin du 1er trimestre de l'exercice suivant.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date de chaque clôture et dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé pour chaque réglementation fiscale. Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et en autres éléments du résultat global et non dans le compte de résultat.

Les impôts différés passif sont présentés en note 7.12.

4.12. Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût d'acquisition est augmenté des frais d'approche (frais de transport, droits de douane et divers évalués de manière statistique...). Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales sous déduction des frais de commercialisation. Les stocks de marchandises sont valorisés selon la méthode du premier entré-premier sorti.

Une dépréciation est constatée en fonction des perspectives de vente, des évolutions technologiques et plus généralement du risque lié à l'obsolescence ainsi que du taux de rotation des stocks, ainsi que lorsque la valeur de réalisation des stocks en fin d'exercice est inférieure à leur valeur d'inventaire, et ou si les stocks présentent des risques de non-écoulement à des conditions normales.

Une provision pour dépréciation des produits comprise entre 30 et 50% de la valeur du produit est constatée dès que leurs durées de détention s'avère supérieur à 12 mois.

Les retours de marchandises, les stocks soldeurs et les stocks dépareillés sont quant à eux provisionnés à 50%.

4.13. Créances clients

Le Groupe applique la méthode simplifiée et reconnaît les pertes de crédit attendues sur la durée de vie des créances commerciales.

Les pertes de crédit attendues sont estimées en prenant en compte des facteurs spécifiques liés aux clients et autres débiteurs, aux conditions générales économiques actuelles et aux prévisions de la conjoncture économique future qu'il est possible d'obtenir à la date de clôture sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en « Dotations et provisions ». Elles sont constituées dès lors qu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du groupe à recouvrer tout ou partie de sa créance. Cette analyse est menée individuellement dans chaque entité.

L'application de la norme IFRS 9 n'a pas d'impact significatif sur les traitements des dépréciations des créances.

4.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents comprend les liquidités et les placements à court terme ayant une échéance de moins de 3 mois à compter de la date d'acquisition et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuations significatifs.

La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture. Les gains et pertes latents sont comptabilisés en résultat.

Les découverts bancaires remboursables à vue, qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

4.15. Actifs et passifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés

Le Groupe applique la norme IFRS 5 – Actifs non courants destinés à être vendus, qui requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) destinés à être vendus sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) destinés à être vendus.

Les actifs et les passifs sont présentés sur une ligne séparée au bilan du Groupe, sans retraitement des périodes antérieures. Une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie identifiables du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte.

Sur l'ensemble des périodes publiées, le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, «Activités destinées à être cédées», et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau de flux de trésorerie

Au 30 septembre 2023, le Groupe n'a pas comptabilisé d'actif destiné à être cédé.

4.16. Actions propres

Depuis le 1^{er} avril 2004, date de première application d'IAS 32, les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cession sont imputés dans les capitaux propres et ne sont pas inclus dans le résultat de l'exercice.

Des plans de souscription d'actions sont attribués par le Groupe et dénoués en actions. Conformément à la norme IFRS2 – paiements fondés sur des actions, la juste valeur de ces plans, correspondant à la juste valeur des services rendus par les détenteurs d'options, est évaluée de façon définitive à la date d'attribution.

Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur des options ainsi déterminée est amortie proportionnellement à l'acquisition des droits. Cette charge est inscrite en charges de personnel par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice de l'option, le prix d'exercice reçu est enregistré en trésorerie par contrepartie des capitaux propres.

4.17. Provisions courantes et non courantes

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'une obligation à l'égard d'un tiers provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie ne sont pas fixés avec précision. Le montant de la provision est la meilleure estimation possible de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

En matière de litiges salariaux, les provisions correspondent à la valeur estimée de la charge probable que les entreprises concernées auront à décaisser pour des litiges faisant l'objet de procédures judiciaires. En matière de litiges commerciaux, les provisions correspondent aux coûts estimés de ces litiges pour lesquels les sociétés concernées ne peuvent pas espérer la moindre contrepartie.

Les provisions pour risques entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité et la part à moins d'un an et ou les autres provisions pour risques sont classées en passif courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.

4.18. Provision pour engagement retraite

Les avantages du personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les obligations du Groupe CAFOM en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités de départ à la retraite, sont celles qui sont imposées par les textes légaux applicables dans les pays dans lesquels le Groupe est installé. La couverture des obligations en matière de pensions et compléments de retraite est complètement assurée par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure ; l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Il s'agit notamment des régimes de retraites publics français.

Les indemnités de départ à la retraite sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Ces indemnités relèvent du régime des prestations définies. De ce fait, la méthode utilisée pour évaluer le montant de l'engagement du Groupe au regard des indemnités de fin de carrière est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées.

Elle représente la valeur actuelle probable des droits acquis, évalués en tenant compte des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de départ et de survie.

Les principales hypothèses retenues pour cette estimation sont les suivantes :

	30/09/2023	30/09/2022
Taux d'actualisation :	4,10%	3,70%
Taux de mortalité :	Table INSEE 2023	Table INSEE 2022
Age de départ moyen à la retraite :	67 ans	67 ans

Le montant comptabilisé au passif au titre des prestations définies apparaît au passif sous la rubrique « Provisions non courantes ».

Le taux d'actualisation a été déterminé à partir d'un panel d'indices au 30 septembre 2023 (incluant notamment ceux proposés par Reuters - maturité 11 ans et Ibbotson - maturité 10 ans).

La charge nette comptabilisée sur l'exercice au titre des engagements envers le personnel intègre :

- Dans le compte de résultat
 - Le coût des services rendus correspondant à l'acquisition de droits supplémentaires ;
 - La charge d'intérêt nette, correspondant à la charge d'intérêt sur les engagements nets des produits des actifs de couverture, désormais évalués à partir du taux d'actualisation des engagements ;
 - Le coût des services passés, incluant la charge ou le produit lié aux modifications / liquidations des régimes ou à la mise en place de nouveaux régimes ;
 - Les écarts actuariels relatifs aux avantages à long terme.

- Dans l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
 - Les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ;
 - L'effet de la limitation au plafonnement de l'actif dans les cas où il trouverait à s'appliquer.

En juin 2021, l'IAS Board a validé la présentation présentée par l'IFRIC sur l'interprétation de la méthodologie de projection de la provision des engagements sociaux. L'IFRIC propose, par une troisième méthode, de ne constituer une provision pour les salariés qu'à partir d'un certain nombre d'années de service, et de faire évoluer la provision de manière linéaire, jusqu'à la date de départ à la retraite du salarié.

Cette méthode est appliquée rétrospectivement depuis le 1^{er} octobre 2021.

4.19. Emprunts et autres dettes financières

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires. Tous les emprunts ou dettes portant intérêts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courant, sauf lorsque le groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants. La fraction à moins d'un an des emprunts et des dettes financières est présentée en passif courant.

4.20. Informations sectorielles

En application d'IFRS 8 « Secteurs Opérationnels », les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Les informations publiées ci-dessous issues du reporting interne sont établies en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne. Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant.

Le niveau d'informations sectorielles, représente un pôle d'activité pour le Groupe, à savoir :

- Cafom/Magasin Outre-mer, qui correspond au périmètre traditionnel (But, But Cosy, Darty, Habitat outre-mer, Nature & Découvertes, First Déco et Musique et Son, Direct Low Cost, activité de crédit à la consommation)
- E-Commerce Europe continentale, qui correspond aux activités des sites internet « Vente unique.com » et de ses filiales

Il n'a pas été procédé à des regroupements de segments. L'activité de crédit à la consommation ne constitue pas un secteur opérationnel distinct selon les critères d'IFRS 8 – *secteurs opérationnels*.

4.21. Résultat net par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou par une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture.

4.22. Méthode de conversion des éléments en devises

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce son activité (« Monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la société CAFOM.

Les comptes de toutes les entités du Groupe, dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'Euro (monnaie de présentation) sont convertis selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et passif autres que les capitaux propres sont convertis au cours de clôture,
- les postes du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis au taux en vigueur aux dates des transactions),
- la différence de conversion en résultant est inscrite en Autres éléments du résultat global

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date.

Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges.

5. Périmètre de consolidation

5.1. Liste des sociétés consolidées

Les filiales

Les filiales sont consolidées à compter de leur date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle, et ce, jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les filiales sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle. Le contrôle est le pouvoir de diriger directement ou indirectement la politique financière et opérationnelle de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Cette situation s'accompagne généralement de la détention, directe ou indirecte, de plus de la moitié des droits de vote. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles sont pris en compte dans l'appréciation du contrôle.

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés. Les résultats sur les opérations internes sont intégralement éliminés.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont constituées de toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans avoir le contrôle et, qui s'accompagne généralement de la détention de 20 à 50% des droits de vote.

Les entreprises associées sont comptabilisées par mise en équivalence.

La date de clôture de la société CAFINEO est fixée au 31 décembre de chaque année.

La date de clôture de la société URBASUN CARAIBES est fixée au 30 juin de chaque année.

La date de clôture de la société CAFOM INDIA est fixée au 31 mars de chaque année.

Ces sociétés sont intégrées selon la méthode de mise en équivalence et font l'objet de situations intermédiaires à la date de clôture du Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus dans une société associée ou contrôlée conjointement le coût d'acquisition de ces titres ajusté de la quote-part du Groupe dans les variations de l'actif net de la société depuis leur acquisition.

Sociétés	Méthode de consolidation	% contrôle		% Intérêt	
		30/09/2023	30/09/2022	30/09/2023	30/09/2022
SA CAFOM.....		Société Mère			
France					
SA CAFOM.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS CAFOM DISTRIBUTION.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SA VENTE-UNIQUE.COM.....	IG	63,01	63,71	63,01	63,71
SA VUS (6).....	IG	100,00	100,00	63,01	63,71
SA VENTE UNIQUE LOGISTICS AMBLAIN (6).....	IG	100,00	100,00	63,01	63,71
SA VENTE UNIQUE DELIVERY (6).....	IG	100,00	100,00	63,01	63,71
SAS DIRECT LOW COST.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SASU AMARENA.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SARL DISTRISERVICES (1).....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SARL INTERCOM.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SA CAFINEO.....	MEE	49,00	49,00	49,00	49,00
EUROPE					
SA CAFOM MARKETING ET SERVICES.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
HABITAT INTERNATIONAL SA LUXEMBOURG.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
RESTE DU MONDE					
CAFOM SOURCING INDIA (1).....	MEE	49,00	49,00	49,00	49,00
CAFOM SOURCING HONG KONG (1).....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
DLC HONG KONG.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
CAFOM SOURCING SHENZEN (1).....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GUADELOUPE					
SAS GUADELOUPEENNE DE DISTRIBUTION.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS GOURBEYRE DISTRIBUTION.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS LA DOTHEMARIENNE DE DISTRIBUTION.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS GUADELOUPE MOBILIER.....	IG	65,00	65,00	65,00	65,00
SARL CARAIBE SERVICE PLUS (2).....	IG	100,00	100,00	80,00	80,00
SAS NATURE GUADELOUPE.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
MARTINIQUE					
SAS COMADI.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS MUSIQUE ET SON.....	IG	94,00	94,00	94,00	94,00
SARL MARTINIQUE SERVICE PLUS.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SARL SOCAMO SERVICE PLUS (3).....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SARL CAFOM CARAIBES.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS URBASUN CARAIBES.....	MEE	49,00	49,00	49,00	49,00
GUYANE					
SAS LA CAYENNAISE DE DISTRIBUTION.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SARL GUYANE MOBILIER.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SARL GUYANE SERVICE PLUS.....	IG	80,00	80,00	80,00	80,00
SAS HABITAT GUYANE.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS MUSIQUE ET SON GUYANE.....	IG	80,00	80,00	80,00	80,00
REUNION					
SAS LA BOURBONNAISE DE DISTRIBUTION (1).....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI TRIANGLE (4).....	IG	40,00	40,00	40,00	40,00
SARL RSP (4).....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BRESIL					
SA COMMERCIAL EUROPEA DO BRASIL LTDA (1).....	IG	90,00	90,00	90,00	90,00
SAINT-MARTIN					
SAS DISTRIBUTION DES ILES DU NORD.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS SERVICES DES ILES DU NORD.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
NOUVELLE CALEDONIE					
SAS ESPACE IMPORT.....	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
SARL ESPACE SERVICE CLIENT (5).....	IG	100,00	100,00	51,00	51,00

(1) Sociétés filiales de la société CAFOM DISTRIBUTION

(2) Société filiale de la Société SARL GUYANE SERVICE PLUS

(3) Société filiale de la Société SAS COMADI

(4) Société filiale de la Société SAS LA BOURBONNAISE DE DISTRIBUTION

(5) Société filiale de la société Espace Import

(6) Sociétés filiales de la société Vente unique.com

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre du Groupe CAFOM sont consolidées en intégration globale, à l'exception :

- des sociétés CAFINEO, URBASUN CARAIBES, CAFOM INDIA qui sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.
- de la société dans laquelle le Groupe CAFOM n'exerce pas d'influence notable, à savoir la société INVERSIONES DELPHA qui est exclue du périmètre de consolidation.

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre du Groupe CAFOM et consolidées selon la méthode de l'intégration globale clôturent leurs comptes au 30 septembre à l'exception de la SCI Triangle et de Habitat International SA Luxembourg qui clôturent au 31 décembre.

5.2. Variations de périmètre

Le périmètre de consolidation comprend 42 sociétés au 30 septembre 2023 contre 42 au 30 septembre 2022.

6. Notes sur le compte de résultat consolidé

6.1. Chiffre d'affaires :

L'évolution de la ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est donnée ci-après :

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022	Variation
France outre-mer	231 967	233 548	-1 581
France métropolitaine	97 248	90 852	6 396
Europe	74 294	67 199	7 095
Reste du monde	4 120	6 036	-1 916
Total chiffre d'affaires	407 629	397 635	9 994

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022	Variation
Vente de marchandises	358 596	352 195	6 401
Prestations de services	49 033	45 440	3 593
Total chiffre d'affaires	407 629	397 635	9 994

6.2. Charges de personnel :

Les charges de personnel se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022	Variation
Salaires	40 648	40 258	390
Participations des salariés	973	514	459
Charges sociales	17 337	16 141	1 196
Total charges de personnel	58 958	56 913	2 045

6.3. Autres charges opérationnelles courantes :

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022	Variation
Charges externes	91 645	89 809	1 836
Impôts et taxes	2 588	3 201	-613
Dotation aux amortissements	28 306	26 194	2 112
Dotation aux provisions nettes de reprises	93	1 415	-1 323
Total charges opérationnelles courantes	122 632	120 620	2 012

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022	Variation
Fournitures outillages - entretiens	1 325	1 278	47
Energie - Consommables	2 977	2 227	750
Locations Courte durée	374	134	241
Charges locatives	2 636	1 901	735
Entretiens et maintenance	2 898	2 746	152
Assurances	2 665	2 122	543
Sous-traitance/ publicité	18 654	17 862	793
Honoraires	2 045	2 347	- 303
Publicité	23 633	22 726	907
Transport sur achats	22 760	23 827	- 1 066
Voyages - Déplacements - Réception	1 343	1 574	- 230
Frais bancaires	3 069	2 884	185
Frais télécommunication	927	857	70
Redevances marques	4 082	4 508	- 427
Créances irrécouvrables	2 073	2 598	- 525
Autres frais généraux	182	218	- 37
TOTAL DES CHARGES EXTERNES	91 645	89 809	1 836

6.4. Autres produits et charges opérationnels :

Au 30 septembre 2023, les autres produits et charges opérationnels se décomposent principalement comme suit :

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022	Variation
Plus ou moins-value de cession	-193	3 301	-3 494
Provision pour risque	-182	-300	118
Dépréciation des actifs courants	-660	-1 129	469
Dépréciation des actifs non courants	-4 357		-4 357
Remboursement assurance	1 229		1 229
Autres charges non récurrentes	-435	-812	377
Total des autres produits et charges opérationnels	-4 598	1 060	-5 658

6.5. Résultat financier :

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022	Variation
Intérêts financiers liés au crédit-bail	-56	-70	14
Intérêts financiers liés aux dettes locatives	-1 831	-1 876	45
Intérêts financiers sur endettement bancaire	-1 959	-1 698	-260
Coût de l'endettement financier	-3 845	-3 644	-201
Autres charges	165	-326	490
Résultat financier	-3 681	-3 970	289

6.6. Impôts sur les bénéfices et différés :

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

L'examen du traitement comptable de cet impôt en France au regard des normes IFRS conduit à comptabiliser distinctement ces 2 contributions :

- la CFE, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières, est comptabilisée en charges opérationnelles ;
- la CVAE qui, selon l'analyse du Groupe, répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 – Impôts dus sur la base des bénéfices imposables

En outre, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est présenté sur la ligne « Charge d'impôt ».

6.7. Décomposition de la charge d'impôt :

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022
Impôts exigibles	4 161	3 528
Impôts différés	-3 275	3 436
Charge d'impôts avant reclassement CVAE	886	6 965
Reclassement CVAE	470	836
Charge d'impôts globale	1 356	7 801
Résultat net de l'ensemble consolidé	12 451	12 460
Taux d'impôt effectif moyen	9,82%	38,50%

Le taux d'impôt effectif moyen s'obtient de la manière suivante : (impôts courants et différés) / (résultat net avant impôts).

6.8. Rationalisation de la charge d'impôt :

(En milliers d'euros)	30/09/2023	30/09/2022
Résultat des activités poursuivies	12 451	12 460
Résultat des sociétés mises en équivalence	-2 142	-3 113
Charges (produits) d'impôts des activités poursuivies (hors CVAE)	886	6 965
Résultat taxable	11 195	16 312
Taux d'impôts courant en France	25,83%	25,83%
Charge d'impôt théorique	-2 880	-4 213
Différences permanentes	625	41
Déficit activé / non activé	1 796	- 2 803
Charges d'impôts sur activité cédées		0
Crédit d'impôt		
Résultat non soumis à fiscalité / et ou différence de taux	-415	30
Charges (produits) d'impôt comptabilisé (hors CVAE)	- 886	-6 965

Le calcul de l'impôt de la période est le résultat du taux effectif annuel d'impôt connu à la date de clôture de l'année appliqué au résultat de la période comptable avant impôt.

7. Note sur l'état de la situation financière consolidé

7.1. Immobilisations incorporelles :

7.1.1. Goodwill :

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022
Valeur nette au début d'exercice	43 443	43 443
Acquisitions de l'exercice	-	-
Variation de périmètre	-	-
Activités destinées à être cédées	-	-
Dépréciation	-373	-
Valeur nette à la fin d'exercice	43 070	43 443

La répartition des Goodwill par UGT se répartit comme suit (pas d'autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie) :

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022
UGT		
Guadeloupe	9 092	9 092
Martinique	21 166	21 166
Guyane	4 805	4 805
Saint Martin	157	530
La Réunion	3 161	3 161
Métropole	4 276	4 276
Nouvelle Calédonie	413	413
TOTAL	43 070	43 443

7.1.2. Autres immobilisations incorporelles :

VALEUR BRUTE	Fichiers clients Internet	Logiciel	Marque	TOTAL
Solde au 30/09/2021	4 218	7 703	6 106	18 027
Augmentation	423	1 090		1 513
Diminution				0
Solde au 30/09/2022	4 641	8 793	6 106	19 540
Augmentation	310	1 489		1 799
Diminution	-470			-470
Solde au 30/09/2023	4 481	10 282	6 106	20 869

VALEUR AMORTISSEMENT	Fichiers clients Internet	Logiciel	Marque	TOTAL
Solde au 30/09/2021	3 747	5 851	722	10 320
Augmentation	237	637		874
Diminution				0
Solde au 30/09/2022	3 984	6 488	722	11 194
Augmentation	427	985	3 984	5 396
Diminution	-470			-470
Solde au 30/09/2023	3 941	7 473	4 706	16 120

VALEUR NETTE COMPTABLE	Fichiers clients Internet	Logiciel	Marque	TOTAL
Solde au 30/09/2021	471	1 852	5 384	7 707
Augmentation	186	453	0	639
Diminution	0	0	0	0
Solde au 30/09/2022	657	2 305	5 384	8 346
Augmentation	-117	504	-3 984	-3 597
Diminution	0	0	0	0
Solde au 30/09/2023	540	2 809	1 400	4 749

La marque Habitat, détenue par le Groupe est classée dans la rubrique « immobilisations incorporelles ».

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer sa valeur recouvrable sont les suivantes :

Coût des fonds propres		Coût moyen pondéré du capital	
Taux sans risque	3,14 %	Coûts des fonds propres	11,39 %
Bêta	1,00	Part des fonds propres	80 %
Prime de risque	5,75 %	Part de la dette	20 %
Prime de risque spécifique	2,50 %	Coûts de la dette après IS	3,14 %
Coût des fonds propres	11,39 %	Coût moyen pondéré du capital	9,74 %

Les hypothèses retenues pour valoriser la marque Habitat, sur la base d'une durée indéfinie de détention compte tenu des perspectives, aboutissent à comptabiliser une dépréciation au niveau du Groupe de 3 984 K€.

Les tests de sensibilité menés ont les conséquences suivantes :

Test de sensibilité	Impact sur les comptes
+ 1 point pour le cout moyen pondéré du capital à 10,74 %	Provision complémentaire de 514 K€
- 0,5 point sur le taux de croissance perpétuelle	Provision complémentaire de 214 K€
- 10 % sur les hypothèses de Chiffres d'Affaires	Provision complémentaire de 476 K€
Cumul :	
+ 1 point pour le cout moyen pondéré du capital à 10,74 %	Provision complémentaire de 1 086 K€
- 0,5 point sur le taux de croissance perpétuelle	
- 10 % sur les hypothèses de Chiffres d'Affaires	

7.2. Immobilisations corporelles :

VALEUR BRUTE	Terrain	Construction	Installations techniques et matériels industriels	Autres immobilisations	Immobilisations corporelles en cours	TOTAL
Solde au 30/09/2021	9 861	22 209	12 693	56 146	1 521	102 430
Augmentation		89	1 434	4 998	67	6 588
Reclassement	-9 000	-10 280		-3 224		-22 504
Diminution		-567	-277	-493		-1 337
Solde au 30/09/2022	861	11 451	13 849	57 428	1 588	85 177
Augmentation	211	1 222	1 570	2 795	1 888	7 686
Diminution		-14	-482	-3 766	-19	-4 281
Solde au 30/09/2023	1 073	12 659	14 937	56 457	3 457	88 582

VALEUR AMORTISSEMENT	Terrain	Construction	Installations techniques et matériels industriels	Autres immobilisations	Immobilisations corporelles en cours	TOTAL
Solde au 30/09/2021	0	13 110	10 310	31 991	0	55 411
Augmentation		347	2 019	3 689		6 055
Reclassement		-6 949		-912		-7 861
Diminution		-5	-277	-493		-775
Solde au 30/09/2022	0	6 503	12 052	34 275	0	52 830
Augmentation		589	573	4 233		5 395
Diminution		0	-482	-3 774		-4 256
Solde au 30/09/2023	0	7 092	12 143	34 734	0	53 969

VALEUR NETTE COMPTABLE	Terrain	Construction	Installations techniques et matériels industriels	Autres immobilisations	Immobilisation en cours corporelles	TOTAL
Solde au 30/09/2021	9 861	9 099	2 383	24 155	1 521	47 019
Augmentation	0	-258	-586	1 309	67	532
Reclassement	-9 000	-3 331	0	-2 312	0	-14 643
Diminution	0	-562	0	0	0	-562
Solde au 30/09/2022	861	4 948	1 797	23 152	1 588	32 346
Augmentation	211	633	997	-1 430	1 888	2 300
Diminution	0	-14	0	0	-19	-33
Solde au 30/09/2023	1 073	5 567	2 794	21 723	3 457	34 613

7.3. Droits d'utilisations :

En milliers d'euros	Ensemble immobilier	Autres immobilisations (informatique, transports)	Total
Valeur Brute au 30 septembre 2021	142 882	0	142 882
Nouveaux contrats y compris réévaluation	12 908	1 809	14 717
Reclassement	19 280	3 224	22 504
Diminution	-4 280	-2 052	-6 332
Valeur Brute au 30 septembre 2022	170 790	2 981	173 771
Nouveaux contrats y compris réestimation	37 519	48	37 567
Actualisation	4 413		4 413
Diminution	-38 390		-38 390
Valeur Brute au 30 septembre 2023	174 332	3 029	177 361

En milliers d'euros	Ensemble immobilier	Autres immobilisations (informatique, transports)	Total
Total Amortissement au 30 septembre 2021	28 894	0	28 894
Amortissements	17 738	1 527	19 265
Reclassement	6 949	912	7 861
Diminution		-2 052	-2 052
Total Amortissement au 30 septembre 2022	53 581	387	53 968
Amortissements	20 340	1 160	21 500
Actualisation			0
Diminution	-18 195		-18 195
Total Amortissement au 30 septembre 2023	55 726	1 547	57 273

En milliers d'euros	Ensemble immobilier	Autres immobilisations (informatique, transports)	Total
Valeur nette au 30 septembre 2021	113 988	0	113 988
Nouveaux contrats y compris réévaluation	-4 830	282	-4 548
Reclassement	12 331	2 312	14 643
Diminution	-4 280	0	-4 280
Valeur nette au 30 septembre 2022	117 209	2 594	119 803
Nouveaux contrats y compris réestimation	37 519	48	37 567
Dotation de l'exercice	-20 340	-1 160	-21 500
Actualisation	4 413	0	4 413
Diminution	-20 195	0	-20 195
Valeur nette au 30 septembre 2023	118 606	1 482	120 088

7.4. Test de dépréciation des actifs non financiers :

7.4.1. Hypothèses retenues pour les tests de dépréciation :

Les taux de croissance perpétuelle et d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie attendus dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le Groupe sont les suivants :

	Actualisation		Croissance perpétuelle	
	sept-23	sept-22	sept-23	sept-22
Taux utilisé pour les tests sur les goodwill (UGT CAFOM Outre-mer)	9,34%	8,33%	1,50%	1,50%

Le taux d'actualisation utilisé dans la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs est le coût moyen pondéré du capital (ou *Wacc*) du groupe CAFOM.

Il est calculé sur la base du coût des fonds propres, du coût de la dette après IS et du ratio d'endettement cible.

Il a été retenu un ratio d'endettement cible (valeur de la dette / valeur des fonds propres + valeur de la dette) de 20% qui est cohérent avec celui observé dans les groupes de distribution spécialisée.

Coût des fonds propres		Coût moyen pondéré du capital	
Taux sans risque	3,14 %	Coûts des fonds propres	10,89 %
Bêta	1,00	Part des fonds propres	80 %
Prime de risque	5,75 %	Part de la dette	20 %
Prime de risque spécifique	2,00 %	Coûts de la dette après IS	3,14 %
Coût des fonds propres	10,89 %	Coût moyen pondéré du capital	9,34 %

- Sensibilité aux hypothèses clés des goodwill :

Le Groupe réalise deux tests de sensibilité :

- o L'un cumulant une variation du taux de croissance perpétuel de +/- 1 % et une variation du taux d'actualisation de +/- 1 pt.
- o L'autre cumulant une variation de la marge du résultat d'exploitation par rapport au Chiffre d'affaires (Taux de marge sur résultat d'exploitation) de +/- 1 pt et une variation du taux d'actualisation de +/- 1 pt.

Une variation de +1 point du WACC et une variation de -1% du taux de croissance à l'infini conduiraient à un provision complémentaire de 155 K€ sur le goodwill l'UGT de Saint-Martin.

Une variation de +1 point du WACC et/ou une variation de - 1 point de la marge de résultat d'exploitation seraient sans conséquence sur une éventuelle provision pour dépréciation des écarts d'acquisition des différentes UGT

7.4.2. Test de dépréciation des actifs non financiers :

Pour l'ensemble des UGT du pôle CAFOM Outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint Martin, La Réunion, Métropole, Nouvelle Calédonie), la valeur recouvrable de l'UGT a été déterminée sur la base de sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux projections de flux de trésorerie futurs attendus, en tenant compte de la valeur temps et des risques liés à l'UGT.

Les projections de flux de trésorerie futurs attendus ont été établies sur la base des budgets et des plans à moyen terme sur un horizon de 5 ans. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale égale à la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs attendus.

7.5. Titres mis en équivalence :

Les principaux éléments des sociétés mises en équivalence sont les suivants :

Actifs non courants des titres mis en équivalence

En milliers d'euros	% détention	Titres mis en équivalence 30/09/2022	Distribution de dividende	Acquisition de l'exercice	Impact Résultat	Titres mis en équivalence 30/09/2023	Date de clôture
SA CAFINEO	49,00%	9 423	-463		2 141	11 101	31/12/2022
URBASUN CARAIBES	49,00%	0				0	30/06/2023
CAFOM SOURCING INDIA	49,00%	29				29	31/03/2023
Total		9 452	-463	0	2 141	11 130	

La valeur des titres mis en équivalence correspond :

- à la quote-part de la situation nette de la société CAFINEO, société d'organisme de crédit à la consommation. Au 30 septembre 2023, l'encours moyen réalisé est de 196 517 K€ et le Produit Net Bancaire de la société SA CAFINEO ressort à 4 720 K€ sur 9 mois.

- à la quote-part de la situation nette de la société URBASUN CARAIBES, SAS au capital de 40 000 €, société d'exploitation et/ou d'installations de centrales d'électricité d'énergie renouvelable.

- à la quote-part de la situation nette de la société CAFOM SOURCING INDIA,

	SA CAFINEO	CAFOM Sourcing India	SAS Urbasun Caraïbes
Capitaux propres	22 656	59	0
% de détention par CAFOM SA	49,00%	49,00%	49,00%
Capitaux propres part du Groupe CAFOM	11 101	29	0
Titres mis en équivalence	11 101	29	0

7.6. Autres actifs financiers non courants :

VALEUR BRUTE	Titres de participations	Autres titres immobilisés	Prêts	Créances à plus d'un an	Dépôts et cautionnement	TOTAL
Solde au 30/09/2021	469	545	3 301	2 750	7 185	14 250
Augmentation		18			198	215
Diminution				-690	-1 010	-1 700
Solde au 30/09/2022	469	563	3 301	2 060	6 372	12 765
Augmentation		10	65		800	875
Reclassement en courant			-3 000	-2 060		-5 060
Diminution			-72		-239	-311
Solde au 30/09/2023	469	572	295	0	6 933	8 269

VALEUR AMORTISSEMENT	Titres de participations	Autres titres immobilisés	Prêts	Créances à plus d'un an	Dépôts et cautionnement	TOTAL
Solde au 30/09/2021	467	127	0	1 555	51	2 200
Augmentation						0
Diminution						0
Solde au 30/09/2022	467	127	0	1 555	51	2 200
Augmentation						0
Reclassement en courant				-1 555		-1 555
Diminution						0
Solde au 30/09/2023	467	127	0	0	51	645

VALEUR NETTE COMPTABLE	Titres de participations	Autres titres immobilisés	Prêts	Créances à plus d'un an	Dépôts et cautionnement	TOTAL
Solde au 30/09/2021	2	418	3 301	1 195	7 134	12 050
Augmentation	0	18	0	0	198	215
Diminution	0	0	0	-690	-1 010	-1 700
Solde au 30/09/2022	2	436	3 301	505	6 321	10 565
Augmentation	0	10	65	0	800	875
Reclassement en courant	0	0	-3 000	-505	0	-3 505
Diminution	0	0	-72	0	-239	-311
Solde au 30/09/2023	2	445	295	0	6 882	7 624

7.7. Stocks :

Les stocks sont constitués uniquement de stock de marchandises et se résument comme suit :

En milliers d'euros	Valeur Brute	Provision	Valeur nette
30/09/2022	118 213	-5 360	112 852
30/09/2023	99 531	-5 627	93 904
Variation	-18 681	-267	-18 948

En milliers d'euros	Solde à l'ouverture	Dotation	Reprise	Solde à la clôture
Provision stock 30 09 2021	3 620	1 444	-2 204	2 860
Provision stock 30 09 2022	2 860	3 760	-1 259	5 360
Provision stock 30 09 2023	5 360	3 702	-3 435	5 627

7.8. Créances :

En milliers d'euros	Valeur brute au 30/09/2023	Provisions au 30/09/2023	Valeur nette au 30/09/2023	Valeur nette au 30/09/2022
Clients et comptes rattachés	22 060	8 660	13 400	15 021
Avances versées sur commandes	590		590	1 165
Créances sociales et fiscales	5 615		5 615	6 828
Autres créances	19 486	6 900	12 587	8 293
Charges constatées d'avance	3 703		3 703	2 075
Total des autres créances	29 395	6 900	22 495	18 361
Créances d'exploitation	51 455	15 560	35 895	33 382

Compte tenu de l'activité du Groupe et des modalités de règlement des clients, les créances détenues sur des tiers échues et non dénouées postérieurement à la clôture sont à moins d'un an.

Le Groupe travaille pour obtenir une vision consolidée agrégée de l'ancienneté des créances et des dépréciations associées

Les variations de provision pour créances se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Solde à l'ouverture	Dotation	Reprise	Solde à la clôture
Provision créances clients	9 099	2 092	-2 531	8 660
Provision autres créances	6 181	719	0	6 900
Total des provisions pour créances	15 221	2 811	-2 531	15 560

7.9. Impôts différés actif :

La décomposition des impôts différés par nature est la suivante :

En milliers d'euros	30/09/2022	Variation p&l	Variation OCI	30/09/2023
Déficit activé	10 687	1 790		12 477
Marge interne	1 614	- 174		1 440
Engagement retraite	691	82	- 116	657
IFRS 9	124	136		260
IFRS 15	5 664	499		6 163
IFRS 16 (Contrat de location)	459	112		572
Autres	- 258	- 106		- 364
Total des impôts différés actifs	18 982	2 339	- 116	21 205

L'évolution des pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés et pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan s'analyse comme suit :

En milliers d'euro	En base
Au 30 septembre 2021	8 083
Variation des déficits	10 646
Au 30 septembre 2022	18 729
Variation des déficits	-10 402
Au 30 septembre 2023	8 317

7.10. Capitaux propres :

7.10.1. Capital :

En euros	30/09/2022	Augmentation	Diminution	30/09/2023
Nb d'actions	9 394 662	-		9 394 662
Valeur nominale	5,10	-		5,10
Capital social	47 912 776	-	-	47 912 776

7.10.2. Dividendes :

Le Groupe n'a pas procédé à une distribution de dividende au titre des résultats de l'exercice précédent de la société CAFOM SA.

Le Groupe a procédé à une distribution de dividende aux minoritaires de ses filiales pour un montant de 1 958 K€.

7.10.3. Actions propres :

Dans le cadre des autorisations données par les Assemblées Générales, le Groupe a procédé à des rachats de ses propres titres.

La part du capital social auto-détenu a évolué de la façon suivante :

	Au titre du contrat de liquidité	Actions destinées à l'attribution d'action gratuite	TOTAL
Détention 30 09 2021	4 913	95 068	99 981
Variation nette	1 818	- 27 900	- 26 082
Détention 30 09 2022	6 731	67 168	73 899
Variation nette	- 1 433	70 369	68 936
Détention 30 09 2023	5 298	137 537	142 835

Le coût d'acquisition des titres achetés comme le produit de la cession des titres ont été imputés respectivement en diminution de la situation nette pour un montant global de -385 K€ et de +370 K€ sur la période.

7.10.4. Paiements fondés sur des actions :

Conformément à « IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions », les options ont été évaluées à leur date d'octroi. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les bénéficiaires.

Au 30 septembre 2023, une délégation d'attribution gratuite est en cours pour 78 100 actions CAFOM et 224 800 actions Vente unique.

Le montant de la charge enregistrée au compte de résultat au titre des rémunérations sur base d'action est de 1 791 K€.

Les plans d'attribution d'actions gratuites des actions Vente Unique se résument comme suit :

Date d'ouverture du plan	Nombre total d'actions attribuées gratuitement	Période d'acquisition + Période de conservation	Attribution définitive antérieure à l'exercice	Attribution définitive de la période	Attributions provisoires au 30/09/2023
22 mars 2016	110 571	2 ans + 2 ans	108 835		
15 décembre 2016	107 268	2 ans + 2 ans	107 268		
21 février 2018	113 442	2 ans + 2 ans	111 400		
14 janvier 2019	120 178	2 ans + 2 ans	114 578		
29 janvier 2020	166 780	2 ans + 2 ans	157 980		
7 janvier 2021	131 655	2 ans + 2 ans		120 100	
29 juin 2021	12 500	2 ans + 2 ans		9 500	
29 janvier 2022	116 300	2 ans + 0 an			116 300
10 janvier 2023	108 500	2 ans + 0 an			108 500
TOTAL	987 194		600 061	129 600	224 800

Les plans d'attribution d'actions gratuites des actions CAFOM SA se résument comme suit :

Date d'ouverture du plan	Nombre total d'actions attribuées gratuitement	Période d'acquisition + Période de conservation	Attribution définitive antérieure à l'exercice	Attribution définitive de la période	Attributions provisoires au 30/09/2023
31 janvier 2017	15 050	3 ans + 1 an	14 300		
29 juin 2018	20 600	2.5 ans + 1 an	19 500		
26 juin 2019	28 700	2.5 ans + 1 an	27 900		
19 novembre 2020	37 900	2 ans + 1 an		32 800	
23 septembre 2021	21 900	2 ans		18 100	
7 octobre 2022	78 100	2 ans			78 100
TOTAL	202 250		61 700	50 900	78 100

7.11. Provisions courantes et non courantes :

En milliers d'euros	Provisions non courantes	Provisions courantes	Provisions totales
Provisions au 30 septembre 2021	3 486	6 068	9 554
Dotations	330	354	684
Provisions utilisées		-4 261	-4 261
Résultat mis en équivalence		-834	-834
Engagement actuariel	-1 139		-1 139
Provisions au 30 septembre 2022	2 677	1 327	4 004
Dotations	316	227	543
Provisions utilisées		-370	-370
Engagement actuariel	-448		-448
Provisions au 30 septembre 2023	2 545	1 185	3 729

La décomposition des provisions courantes et non courantes se résume comme suit :

En milliers d'euros	Ouverture	Dotation	Engagement actuariel	Reprise	Clôture
Provision pour litige	427	227		-270	184
Provision titres mis en équivalence	0				0
Provision pour charge	900			-100	800
Provision courante	1 327	227	0	-370	1 185
Provision indemnité départ à la retraite	2 677	316	-448		2 545
Provision non courante	2 677	316	-448	0	2 545

Le montant des provisions pour risques s'élève à 1 185 K€ au 30.09.2023.

Ce total correspond principalement à :

- Des litiges prud'hommaux à hauteur de 298 K€,
- Des désaccords sur des baux commerciaux pour 390 K€,
- Des risques de rappel de taxes additionnelles (effort construction et contribution économique territoriale) à hauteur de 165 K€.
- Des désaccords commerciaux pour 200 K€.

La variation des provisions pour retraite et avantages assimilés se détaille comme suit :

Analyse de la dette actuarielle	En milliers d'euros
Dette actuarielle en début de période	2 677
Intérêts sur la dette actuarielle	95
Amortissement du coût des services passés	221
Pertes et gains actuariels	- 448
Dette actuarielle en fin de période	2 545

7.12. Impôts différés Passif

Les impôts différés passif se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Base	Ouverture	Variation P&L	Clôture
Contrats de location	10 788	2 876	- 93	2 783
Amortissement dérogatoire	719	218	- 33	186
Marque	1 062	1 085	- 811	274
Impôts différé Passif		4 180	- 936	3 243

L'impact des impôts différés sur le résultat consolidé se résume comme suit :

En milliers d'euros	Solde à l'ouverture	Variation P&L	Variation capitaux propres	Solde à la clôture
Impôt différé actif (IDA)	18 982	2 339	-116	21 205
Impôt différé passif (IDP)	4 180	-936		3 243
Solde net	14 803	3 275	-116	17 962

7.13. Dettes financières :

7.13.1. Echéancier des dettes financières :

La notion d'endettement financier net utilisé par le Groupe correspond à l'endettement financier brut diminué de la trésorerie nette. Il intègre les agrégats suivants :

- + Trésorerie et équivalents de trésorerie
- Dettes financières (courantes et non courantes)
- Autres passifs financiers courants

La dette financière se détaille comme suit :

En milliers d'euros	Échéances					Endettement au 30/09/2022
	Endettement au 30/09/2023	Moins d'1 an (part courante)	Plus d'1 an (part non courante)	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Dettes financières	41 992	12 561	29 431	27 460	1 971	46 103
Dettes financières auprès d'établissements bancaires et autres organismes	41 992	12 561	29 431	27 460	1 971	46 103
Dettes diverses (intérêts courus / prêt interentreprise)	119	119	0	0	0	133
Total des dettes financières	42 111	12 680	29 431	27 460	1 971	46 236
Autres passifs financiers courants (Découvert bancaire)	9 273	9 273	0			17 283
Total des dettes financières et découvert avant IFRS 16	51 385	21 953	29 431	27 460	1 971	63 519
Dettes locatives IFRS 16 (*)	115 550	26 164	89 387	79 309	10 078	113 555
TOTAL ENDETTEMENT FINANCIER y compris IFRS 16	166 935	48 117	118 818	106 769	12 049	177 074
(*) Dont crédit-bail	8 907	7 468	1 439	1 439	0	10 167

Tous les emprunts ou dettes portant intérêts ont été initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La décomposition de la trésorerie nette peut se résumer comme suit :

Données en K€	30/09/2023	30/09/2022	Variation
Trésorerie et équivalent de trésorerie	42 398	28 163	14 234
Découverts bancaire	-9 273	-15 843	6 570
Escompte		-1 440	1 440
Trésorerie nette	33 124	10 880	22 244

L'endettement financier net du Groupe se décompose comme suit :

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022
Dettes financières y compris dettes locatives	166 935	177 075
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-42 398	-28 163
ENDETTEMENT FINANCIER NET	124 537	148 911
Dettes locatives « pures »	-106 643	-103 389
ENDETTEMENT FINANCIER NET hors dettes locatives « pures »	17 894	45 522
Dettes locatives de crédit-bail	-8 907	-10 167
ENDETTEMENT FINANCIER NET hors IFRS 16	8 987	35 355

7.13.2. Nature des dettes financières :

En milliers d'euros	Emprunts à taux fixe	Emprunts à taux variable	Total 30/09/2023	Total 30/09/2022
Emprunts auprès des établissements de crédit	18 310	3 450	21 760	18 801
Prêts garantis par l'Etat (PGE)	20 232		20 232	27 102
Emprunts auprès des organismes publics	0		0	200
Total Endettement	38 542	3 450	41 992	46 103
Emprunts liés au crédit-bail	2 721	6 186	8 907	10 167

Une variation des taux d'intérêt de 1 point sur les emprunts et crédit baux à taux variable auprès des établissements de crédit et découverts bancaires aurait un impact de 0,1 M€ sur le résultat financier.

Les risques financiers sont présentés dans le rapport financier dans la partie 2.3.6.

7.13.3. Tableau de variation des dettes financières :

En milliers d'euros	Capital restant dû	IFRS 16	Souscription d'emprunt	Autres variations	Remboursements emprunts	Capital restant dû au
	01/10/2022					30/09/2023
Emprunts auprès des établissements de crédit	18 801		8 064		5 105	21 760
Prêts garantis par l'Etat (PGE)	27 102				6 870	20 232
Emprunts auprès des organismes publics	200				200	0
Intérêts courus	133				14	119
Découverts bancaires	17 283			-8 010		9 273
TOTAL ENDETTEMENT FINANCIER hors dettes locatives	63 519		8 064	-8 010	12 189	51 384
Dettes locatives	113 555	21 388	48	0	19 441	115 550
TOTAL ENDETTEMENT	177 074	21 388	8 112	-8 010	31 630	166 935

Décomposition de la dette locative par nature

En milliers d'euros	Capital restant dû au 01/10/2022	IFRS 16	Souscription d'emprunt	Autres variations	Remboursements emprunts	Capital restant dû au 30/09/2023
Emprunts sur opérations de crédit-bail	10 167	0	48		1 307	8 907
Dettes locatives (hors crédit-bail)	103 389	21 388	0		18 134	106 643
TOTAL DETTES LOCATIVES	113 556	21 388	48	0	19 441	115 550

7.14. Note annexe au Tableau de Flux de Trésorerie nette consolidé du Groupe CAFOM :

Le tableau est présenté selon la méthode indirecte conformément à la norme IAS 7. La charge d'impôt est présentée globalement dans les flux opérationnels. Les intérêts financiers versés sont portés en flux de financement. Les dividendes versés sont classés en flux de financement.

7.14.1. Calcul de la trésorerie :

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022	Var.
Disponibilités	31 047	28 163	2 884
Valeurs mobilières de placement	11 350	0	11 350
Trésorerie et équivalents de trésorerie	42 398	28 163	14 234
Découvert bancaire	-9 273	-17 283	8 010
Trésorerie (endettement) net	33 124	10 880	22 244

7.14.2. Dotations nettes aux amortissements et provisions et autres dépréciations d'actifs :

En milliers d'euros	Note	Dotations	Impact résultat opérationnel courant	Impact résultat opérationnel non courant	Impact dotations amortissement selon TFT
Goodwill	7.1	-373	0	-373	0
Incorporels	7.1.2	-5 396	-1 412	- 3 984	-1 412
Corporels	7.2	-5 395	-5 395	0	-5 395
Droit d'utilisation	7.3	-21 500	-21 500	0	-21 500
Total des dotations aux amortissements		-32 663	-28 307	-4 357	-28 307

7.14.3. Flux de trésorerie provenant de l'exploitation :

En milliers d'euros	Bilan 30/09/2023	Reclassement courant non courant	Bilan 30/09/2023 (retraité)	Bilan 30/09/2022	Var
Stocks	93 904		93 904	112 852	18 948
Créances d'exploitation	13 400		13 400	15 021	1 621
Autres	22 495	3 505	18 990	18 361	-629
Actifs courants liés à l'exploitation	129 799	3 505	126 294	146 235	19 940
Fournisseurs	-43 017		-43 017	-53 129	-10 112
Dettes fiscales et sociales	-25 727		-25 727	-22 303	3 423
Autres dettes	-14 750		-14 750	-14 143	608
Autres dettes non courantes	-17 923		-17 923	-16 247	1 676
Passifs courants liés à l'exploitation	-101 417	0	-101 417	-105 822	-4 405
Besoin en fonds de roulement	28 382	3 505	24 877	40 413	15 535

Les passifs sur contrats, intégrés dans la rubrique autres dettes et autres dettes non courantes peuvent se résumer comme suit :

	Ouverture	Clôture	Impact P&L	Passif courant	Passif non courant
Extension de garantie	21 927	23 858	- 1 932	6 788	17 070
Produits constatés d'avance	7 150	4 648	2 501	3 796	853
Total	29 076	28 507	570	10 584	17 923

7.14.4. Flux de trésorerie provenant des investissements :

7.14.4.1. Acquisitions d'immobilisations

En milliers d'euros	Note	Cafom / magasins outré-mer	E-Commerce	Total 30/09/2023	Total 30/09/2022
Incorporels	7.1.2	372	1 427	1 799	1 513
Corporels	7.2	7 052	634	7 686	6 588
Titres MEE	7.5				
Droits d'utilisations			48	48	
Actifs financiers	7.6	809	66	875	215
TOTAL DES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS		8 233	2 175	10 408	8 316

Le montant des investissements corporels s'élève à 10 408 K€ et correspondent principalement à :

Agencement des sites de la métropole :	2 288 K€
Agencement des magasins de Martinique :	1 351 K€
Agencement des magasins de La Guadeloupe :	2 353 K€
Agencement des magasins de La Guyane :	1 042 K€
Agencement des magasins de La Réunion :	888 K€

7.14.4.2. Cessions d'immobilisations

En milliers d'euros	Cafom / magasins outré-mer	E-Commerce Europe continentale	Total 30/09/2023	Total 30/09/2022
Incorporels				6 700
Corporels	1 415	39	1 454	1 443
Titres MEE				
Actifs financiers	173	66	239	1 010
TOTAL DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 588	105	1 693	9 153

7.15. Effectifs :

	Cadres	Non cadres	TOTAL
Effectifs 30/09/2021	233	782	1 015
Evolution des effectifs de la période	26	-7	19
Effectifs 30/09/2022	259	775	1 034
Evolution des effectifs de la période	25	34	59
Effectifs 30/09/2023	284	809	1 093

7.16. Résultat par action :

Résultat net courant par action avant dilution	30/09/2023	30/09/2022
Résultat net de l'ensemble consolidé	12 451	12 460
Résultat net part du Groupe	9 361	10 672
Résultat net part des minoritaires	3 090	1 788
Nombre d'action moyen pondéré	9 394 662	9 394 662
Résultat net par action	1,33	1,33
Résultat net part du Groupe par action	1,00	1,14
Actions dilutives (*) (note 7.10.3)	-142 835	-73 899
Actions rattachées au plan d'attribution d'actions gratuites à venir	78 100	59 800
Nombre d'action moyen pondéré retraité	9 329 927	9 320 763
Résultat net dilué par action	1,33	1,33
Résultat net dilué part du Groupe par action	1,00	1,14

(*) Les actions dilutives correspondent aux actions auto détenues dans le cadre du contrat de liquidité et celles détenues en vue de distributions futures d'actions gratuites.

7.17. Taux de conversion :

Pays	Unité monétaire	Cours de clôture (1)		Cours moyen de la période (2)	
		30/09/2023	30/09/2022	30/09/2023	30/09/2022
Suisse	Franc Suisse	0,9669	0,9561	0,9789	1,0226
Hong Kong	Dollar US	1,0594	0,9748	1,0676	1,0841
Chine	RMB	7,7352	6,9368	7,5322	7,0934
Brésil	Real brésilien	5,2584	5,2584	5,6973	5,6973
Nouvelle Calédonie	FXPF	119,3317	119,3317	119,3317	119,3317

(1) taux de change pour conversion du bilan

(2) taux de change pour conversion du compte de résultat

8. Autres informations

8.1. Informations sectorielles :

- Répartition au 30/09/2023 : (données en k€)

Compte de résultat	CAFOM / Magasin outre-mer	E-Commerce Europe continentale	Consolidé
Chiffres d'affaires Nets	245 666	161 963	407 629
Résultat opérationnel courant	9 368	10 575	19 943
Autres produits et charges opérationnels	-4 434	-164	-4 598
Résultat net	5 355	7 096	12 451

Bilan	CAFOM / Magasin outre-mer	E-Commerce Europe continentale	Consolidé
Actif non courant	214 095	28 387	242 482
Actif courant	109 792	62 405	172 197
Total des actifs consolidés	323 887	90 792	414 679
Passifs non courants	120 280	22 250	142 530
Passifs courants	102 749	30 046	132 795

- Répartition au 30/09/2022 retraité : (données en k€)

Compte de résultat	CAFOM / Magasin outr--mer	E-Commerce Europe continentale	Consolidé
Chiffres d'affaires Nets	247 354	150 275	397 635
Résultat opérationnel courant	14 594	5 492	20 057
Autres produits et charges opérationnels	1 493	- 460	1 060
Résultat net	9 408	3 039	12 460

- Répartition au 30/09/2022 publié : (données en k€)

Compte de résultat	CAFOM / Magasin outr--mer	E-Commerce Europe continentale	Consolidé
Chiffres d'affaires Nets	248 823	148 812	397 635
Résultat opérationnel courant	14 881	5 176	20 057
Autres produits et charges opérationnels	1 500	-440	1 060
Résultat net	9 267	3 193	12 460

Bilan	CAFOM / Magasin outr--mer	E-Commerce Europe continentale	Consolidé
Actif non courant	236 618	6 319	242 938
Actif courant	116 768	57 630	174 398
Total des actifs consolidés	353 386	63 950	417 336
Passifs non courants	151 649	1 613	153 262
Passifs courants	113 051	24 767	137 818

8.2. Risques financiers

Risque de prix et de change

Les achats du Groupe libellés en USD se sont élevés à 55,6 MUSD au cours de la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023, en diminution de 13 %, répartis entre Cafom Distribution pour 17,1 MUSD, Cafom Marketing et Services pour 0,6 MUSD, Directlowcost.com pour 3,6 MUSD, et Vente-unique.com pour 34,3 MUSD.

Le Management du Groupe n'estime pas pour le moment opportun de mettre en œuvre une politique de couverture des achats en USD, étant donné les coûts de la couverture. Par ailleurs, les prix de vente sont le plus souvent fixés après avoir payé les marchandises en dollars. L'évolution défavorable du cours Euro / Dollar a cependant eu un impact sur le taux de marge de Vente-unique.com, dont 2/3 des achats sont réalisés en dollars : la baisse de l'euro n'a pas entièrement été répercutée sur les prix de vente.

Risque de crédit bancaire (et taux)

En termes de relations bancaires du Groupe, une grande partie des banques de la Place ont accordé des concours bancaires courants au Groupe. Au 30 septembre 2023, la trésorerie nette du Groupe était positive de 33 M€.

Le total des emprunts bancaires et des crédits-baux du Groupe (hors endettement locatif « pur ») est de 51,0 M€ au 30 septembre 2023, près de 40 % de ces emprunts étant des prêts garantis par l'Etat (PGE), pour l'essentiel souscrit au cours de l'exercice 2019/2020, et que le Groupe a commencé à rembourser sur 4 ans à partir de l'exercice 2021/2022.

Risque de crédit fournisseurs

En termes de relations avec les fournisseurs, le Groupe s'adresse à un large panel de partenaires commerciaux implantés en France comme à l'étranger. Les conditions financières négociées avec ces derniers tiennent compte des contraintes liées au besoin de financement de l'exploitation, et Cafom bénéficie également de lignes d'ouverture de lettre de crédit documentaire ou de stand-by letter.

Pour les fournisseurs étrangers, les règlements à crédit peuvent être garantis par une assurance /couverture ad hoc. Le Groupe a constaté que la position des assureurs -crédits s'était durcie au plus fort de la crise sanitaire, mais qu'elle retrouve désormais un niveau normalisé.

Risque de liquidité

A la date de clôture, les engagements financiers dont le Groupe dispose lui permettent de réaliser ses ambitions tout en disposant des moyens nécessaires au financement de son exploitation et de son développement. Jusqu'à présent, le Groupe n'a pas rencontré de difficultés majeures liées à l'accès aux liquidités requises.

Au cours de l'exercice 2022/2023, les autorisations de découvert et d'escompte accordées par les banques ont augmenté de 3,5 M€ (41,3 M€ d'autorisations).

Le Groupe est en mesure de faire face à ses prochaines échéances sur les 12 prochains mois.

Le Groupe reste cependant vigilant face à l'évolution du contexte économique mondial.

Risque de trésorerie

Le Groupe n'a pas de covenant financier lié à des emprunts bancaires.

8.3. Engagements hors bilan :

Au 30 septembre 2023, la nature des engagements donnés se décompose de cautions solidaires, de nantissements de fonds, d'autres engagements.

(En milliers d'euros)	30/09/23	30/09/22
Engagements donnés		
1/ Cautions solidaires		
Cautions solidaires sur financement	23 710	18 517
Cautions solidaires pour caution douane	2 706	2 706
Autres cautions solidaires	604	604
2/ Nantissement		
Nantissement de contrat de crédit-bail	653	1 274
Nantissement de fonds de commerce	2 886	4 244
3/ Autres engagements donnés		
Lettre de confort		
Garantie à première demande	5 000	4 880
Gage sans dépossession	559	684

8.4. Honoraires des commissaires aux comptes

(Montants en milliers d'euros)	ORELIA				LIONEL ESCAFFRE Membre de Groupe Y Nexia				AUTRES				TOTAL			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%	
	30/09/ 2023	30/09/ 2022	30/09/ 2023	30/09/ 2022	30/09/ 2023	30/09/ 2022	30/09/ 2023	30/09/ 2022	30/09/ 2023	30/09/ 2022	30/09/ 2023	30/09/ 2022	30/09/ 2023	30/09/ 2022	30/09/ 2023	30/09/ 2022
Audit																
• Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés																
- Émetteur	110	110	100%	100%	110	110	87%	100%					220	220	21%	22%
- Filiales intégrées globalement									798	800	98%	100%	798	800	77%	78%
• Services autres que la certification des comptes																
- Émetteur																
- Filiales intégrées globalement																
Sous total	110	110	100%	100%	110	110	100%	100%	798	800	100%	100%	1 018	1 020	98%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement									17		2%		17		2%	
Sous total									17		2%		17		2%	
TOTAL	110	110	100%	100%	110	110	100%	100%	815	800	100%	100%	1 035	1 020	100%	100%

8.5. Transactions avec les parties liées :

8.5.1. Entreprises associées :

Dans le cadre normal de son activité, le Groupe réalise des transactions avec ses entreprises associées sur une base de prix de marché.

Les opérations réalisées avec les entreprises associées sont résumées dans le tableau suivant :

En K€	30/09/2023	30/09/2022
Actifs non courants	7 720	4 634
Actifs courants	4 926	4 528
Passif courant	1 337	9 347
Chiffres d'affaires	2 996	3 077
Autres charges opérationnelles courantes	14 993	36 083

Le Groupe a généré au cours de l'exercice 2022, un flux logistique (fret / transport maritime) de 24.0 M€ avec la société TTOM qui agit en qualité de commissionnaire de transport. Monsieur Giaoui n'est plus actionnaire de cette société depuis fin octobre 2022.

Le Groupe a constaté 1,4 M€ de loyers avec la société Foncière Volta, société cotée dont Hervé Giaoui et André Saada sont actionnaires contre 1,4 M€ l'an dernier.

Le Groupe a constaté 2,9 M€ de loyers avec des filiales de la société Distrimo dont Hervé Giaoui et André Saada sont actionnaires contre 3 M€ l'an dernier.

Le Groupe a constaté 2,7 M€ de loyers avec des filiales de la société Samparco dont Guy Alain Germon, Manuel Baudouin, Hervé Giaoui et André Saada sont actionnaires contre 2,6 M€ l'an dernier.

Le Groupe a constaté 2 M€ de loyers avec la société Amblain 3000 dont Hervé Giaoui, André Saada, Guy Alain Germon et Manuel Baudouin sont actionnaires contre 0,2 M€ l'an dernier.

Le Groupe a constaté 1,5 M€ de loyers avec la société Provimo dont Hervé Giaoui, André Saada, Guy Alain Germon sont actionnaires contre 1,8 M€ l'an dernier.

Le Groupe a constaté 1,4 M€ de loyers avec les sociétés Immopres et Locations Caraïbes dont Hervé Giaoui, est actionnaire contre 1,3 M€ l'an dernier.

Le Groupe a constaté 0,3 M€ de loyers avec la société Immaroni dont Guy-Alain Germon et Manuel Baudouin sont actionnaires.

Le Groupe n'a constaté aucune provision et charge au titre des créances douteuses avec des parties liées. Il n'existe pas de garanties données ou reçues avec des parties liées.

8.5.2. Rémunération des principaux dirigeants :

Les informations relatives aux mandataires sociaux correspondent aux rémunérations versées aux administrateurs, membres du conseil de surveillance, DG, DG délégués, membres du COMEX ou toute personne répondant à la définition de « key personnel » d'IAS 24.9.

(En milliers d'euros)	30/09/2023	30/09/2022
Rémunération brutes	-	-
Part de rémunérations des mandataires sociaux dans les honoraires facturés	385	392
Jetons de présence	50	50
TOTAL	442	442

Il n'est prévu aucune rémunération différée ou des engagements de rémunération (indemnités de rupture).

La société Financière Caraïbes (dont Messieurs Baudouin et Germon sont actionnaires) a facturé, au titre d'une assistance en matière juridique, de ressources humaines, d'informatique, de contrôle de gestion et de direction dans le cadre du développement des activités de la société Cafom SA, une prestation de 708 K€ pour 12 mois au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2023, contre 708 K€ constatée au 30 septembre 2022. La part de la rémunération des mandataires sociaux dans les honoraires est de 385 K€ contre 392 K€ l'année dernière.

Au 30 septembre 2023, la société MM INVEST (dont Monsieur Giaoui est actionnaire) a facturé à la société CAFOM DISTRIBUTION, au titre de la rémunération de Présidence, une prestation de 480 K€ pour l'exercice 2022/2023.

Aucune prestation n'a été facturée au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2022.

Au 30 septembre 2023, la société FRITNA, détenue à 100 % par Monsieur Saada, a facturé une prestation de 189 K€ à la société CAFOM CARAIBES pour rémunération d'une prestation d'assistance en matière de conseil, exploitation et administration dans les domaines commerciaux et marketing.

Aucune prestation n'a été facturée au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2022.